

**d' I L L E N S**

(branche de Cugy)

BCU, ms. L 1935/6

d ' I L L E N S

=====

(branche de Cugy)

d'Almeida

Stammnummer fehlt

5. I. 90. J. L.

- 1331 Girard d'Estavayer reconnaît avoir reçu de sa femme Ysabelle, fille de Pierre d'I., pour sa dot, la somme de 2000 lb.laus. bonnes qu'il assigne sur ses biens de Fétigny, Mardi av.S.Barthélemy 1331 (AEF: Famille d'Estavayer, parch.)
- +av.1361 Pierre d'I. est mort av.IX.1361, date à laquelle son fils Jehan est dit fils de feu Pierre d'Illens, chevalier IX.1361 (AEF: Famille d'Estavayer, parch.)
- +av.1356 Pierre de Yllens, chevalier, mourut avant le 24.V.1356, date du contrat de mariage de son fils Jehan de Y. avec Marguerite d'Estavayer, dans lequel ce dernier est dit fils de feu Pierre de Yllens, chevalier, 24.V.1356 (AEF: Famille d'Estavayer, parch.)

- 1363 Jehan d'Illens, tuteur de Girard ffeu Pierre d'Estavayer, a un différend avec Rodolphe d'Illens, veuf (?) de Marguerite Mayor de Cugy, en son nom et comme tuteur de leur fils Jehan d'Illens, 2.VIII.1363 (AEF: Titres d'Estavayer .. - Manuel Généalogique II, Mayor de Cugy No.23)
- 1366 Jehan d'Illens, donzel, passe un acte avec ~~xxx~~ frè sa soeur Ysabelle, veuve de Girard d'Estavayer, 1366 (DGGE p.137)
- 1369 Rodolphe d'Illens, donzel, ffeu Nicolas, donzel, en tant que tuteur de son fils Jehan d'Illens, mayor de Cugy, eu en mariage avec feu Marguerite fille de Jehan Mayor de Cugy, donzel, par l'arbitrage de Jehan d'Illens, oncle dudit Rodolphe, et de Jacques de Saint-Martin, bourgeois d'Estavayer, fait un arrangement au sujet de divers cens directs rière Cugy et vénérable frère Jehan de Cletis, dit Moynoz, frère prêcheur, 13.VI.1369 (DGN cahier 8 p.117)- AC Dominicaines: B 3, 10)
- ~~1376~~ ~~Jehan~~ d'Illens, fils de feu Henri, est caution de Pierre d'Illens, donzel, ffeu Aymon (de Romont?) pour la dot de sa soeur utérine, fille de Perrod de Pont en Ogoz, IX.1376
- 1341 Soeur Jaquète de Gervilliez, prieure des Dominicaines d'Estavayer, et son couvent font savoir que n.Ysabelle (d'Illens), veuve de Girard d'Estavayer, chevalier, et Jehan d'Illens son frère leur ont vendu un cens de 6 coupes de moitié froment, mesure d'Estavayer, 1.VI.1341 (AEF: Famille d'Estavayer, parch.)
- 1341 Confirmation par Sr.Jaquète de Gervillier, prieure des Dominicaines d'Estavayer, ensuite d'une vente faite par Ysabelle, veuve de Girard d'Estavayer, donzel, fils de Reynald d'Estavayer, coseigneur dudit lieu, et par Jehan d'I., son frère, d'un cens de 4 muids et 6 coupes de moitié froment, audit couvent, plus un cens de 3 livrées de terre à Uldric dit de Cortailod, d'Estavayer, clerc, et à Marguerite sa soeur, de la lettre de dotation de ladite Ysabelle, que Soeur Jaquète d'engage à garder et à observer, 20.VIII.1341 (AEF: Famille d'Estavayer, parch.)
- 1372 Jehan d'Illens vend quelques cens à Vuillelme Mistralis de Rue, 1372 (Rue, p.11.- ACV: Inv.bleu I, 44)
- ~~1403~~ ~~Jehan~~ ffeu Henri d'Illens prête hommage en faveur du Comte Amédée de Savoie, 4.VIII.1403 (AEF: Quernet 143, fo.113 v.)
- av.1464 Humbert de Glana, seigneur de Cugy, ffeu Jacques de G., chevalier et seigneur de Cugy, fait savoir que Jehan d'I., donzel, et Ysabelle sa soeur, veuve de Girard d'Estavayer, chevalier, et Pierre leur fils ont vendu à Johannola dite de Gorgié, fille de feu Pierre de Gorgié d'Estavayer, 1 cens de 6 coupes de moitié froment, mesure d'Estavayer, pour le prix de 13 lb.et 10 sols laus.bons, par acte du 7.V.1464 /N.B. Cette vente est de biens antérieure à la date de l'acte/ (AEF: Famille d'Estavayer, parch.)

- 1361 Nicholaus Reymundi, bgs.de Payerne, prête reconnaissance en faveur d'Ysabelle veuve de Girard d'Estavayer, chevalier, et de Jehan, fils de feu Pierre d'Illens, chevalier, pour un morcel de pré sis au fenage de Fétigny, tenu contre un cens de 20 den.laus. le lendemain de Pâques, IX.1361  
(AEF: Famille d'Estavayer, parch.)
- 1356 Jehan de Yllens, donzel, ffeu Pierre de Y., chevalier, d'une part, Hugonin et Henri, frères, fils de feu Aymon d'Estavayer, chevalier, d'autre part, passent un contrat de mariage entre ledit Jehan de Y., donzel, et Marguerite d'Estavayer, fille de feu ledit Aymon, et soeur d'Hugonin et Henri d'E.; ces derniers promettent à leur soeur une dot de 500 florins d'or de Florence, payable en l'espace de 7 ans, 24.V.1356  
(AEF: Famille d'Estavayer, parch.)

- 1339 Ysabelle d'Illens, veuve de Girard d'Estavayer, comme tutrice de son fils Pierre, reçoit le solde de l'indemnité due à son mari, après la guerre d'Estavayer contre Payerne, 14.VIII. 1339 (DGA 80, 83)
- 1339 Girard d'Estavayer fut tué à la bataille de Laupen, où il combattit dans le camp des fribourgeois, 21.VI.1339 (DGGE p.137)
- 1342 Perrod ffeu Ruffi de Payerne prête reconnaissance à Ysabelle veuve de Girard d'Estavayer, tutrice de son fils Pierre, 19.VIII.1342 (AEF: Fonds d'Estavayer)
- 1346 Ysabelle et son fils Pierre d'Estavayer vendent à Aymon co-seigneur d'Estavayer un cens de un muids de froment pour l'autel de S.Laurent, en l'église d'Estavayer, cens assigné sur des terres sises à Cugy, VIII.1346 (AEF: Titres d'Estavayer 3)
- 1363 Ysabelle, veuve de Girard d'Estavayer, <sup>soeur de Jehan d'Illens</sup> apparaît dans une sentence arbitrale confirmant la juridiction de Cugy en faveur de Girard ffeu Pierre d'Estavayer, son petit-fils, 2.VIII.1363 (AEF: Titres d'Estavayer 221)
- 1366 Ysabelle, veuve de Girard d'Estavayer, passe un acte avec son ~~frère~~ frère Jehan d'Illens, donzel, 1366 (DGGE p.137)  
NB. Comme Ysabelle est la soeur de Jehan et que Jehan (no.2) est fils de Henri d'Illens, on en conclut qu'Ysabelle est aussi fille de Henri.
- 1379/80 Ysabelle d'Illens, veuve de Girard d'Estavayer seigneur de Cugy, avait remis en dépôt, au couvent des Dominicaines d'Estavayer sa lettre d'assignation de dot, de 2000 lb., que son petit-fils Girard ffeu Pierre d'Estavayer retira le 12. I.1379 (80 n.s.) (A C Dominicaines B3 11.- BCF: L 793 p.46)
- 1379 Ysabelle d'Yllens, veuve de Girard d'Estavayer, seigneur de Cugy fut enterrée dans l'église du couvent des Dominicaines d'Estavayer le 24.X.1379 ; cet enterrement provoqua un différend entre ledit couvent et le curé d'Estavayer (DGA 190)
- 1331 Girard d'Estavayer reconnaît avoir reçu de sa femme, Ysabelle, fille de Pierre d'Illens, pour sa dot, la somme de 2000 lb.laus. bonnes qu'il assigne sur ses biens de Fétigny, Mardu av.S.Barthélemy 1331 (AEF: Famille d'Estavayer, parch.)
- 1341 Soeur Jaquète de Gervilliez, prieure, et le couvent des Dominicaines d'Estavayer font savoir que n.Ysabelle veuve de Girard d'Estavayer, chevalier, et Jehan d'Illens, son frère, leur ont vendu un cens de 6 coupes de moitié froment, mesure d'Estavayer, 1.VI.1341 (AEF: Famille d'Estavayer, parch.)

- 1341 Confirmation par Jaquète de Gervillier, prieure des Dominicaines d'Estavayer, à la suite d'une vente faite par Ysabelle, veuve de Girard d'Estavayer, donzel, fils de Reynald coseigneur d'Estavayer, et par Jehan d'Illens, son frère, d'un cens de 4 muids et 6 coupes de moitié froment audit couvent, et d'un cens de 3 livrées de terre à Uldric de Cortailod, d'Estavayer, clerc, et à Marguerite sa soeur, de la lettre de dotation de ladite Ysabelle que Jaquète de Gervillier s'engage à garder et à observer, 20.VIII.1341 (AEF: Famille d'Estavayer, parch.)
- 1355 Jehan ffeu Jehannod ffeu Jehan de Cugi dit Villici prête reconnaissance en faveur d'Ysabelle, veuve de n.Girard d'Estavayer chevalier, son cher seigneur, pour de nombreuses terres sises en la paroisse de Cugy et tenues contre un cens annuel de 4 lb. et 9 sols, cens payable à la S.André la moitié et le solde à la Ste.Valpurge, 20.VII.1355 /classé comme étant de 1555!/, copie du 16s.s. (AEF: Famille d'Estavayer, pap.)
- 1357 Girard, donzel, ffeu Jacques de Foreis, donzel, fait savoir que n.Ysabelle, veuve de Girard d'Estavayer, chevalier, et Pierre leur fils lui ont vendu en pur, libre et franc alleu un cens de 7 sols laus. payable à la S.Martin d'hiver, pour le prix 2 écus d'or, cens assigné sur un pré sis à côté de celui de Vuillelme dit Bisys de Bussy, donzel, ainsi que divers autres cens, 22.IV.1357 (AEF: Famille d'Estavayer, parch.)
- 1361 Nicholaus Reymundi, bgs.de Payerne, prête reconnaissance en faveur d'Ysabelle, veuve de Girard d'Estavayer, chevalier, et Jehan fils de feu Pierre d'Illens, chevalier, pour un morcel de pré sis au fenage de Fétigny, tenu contre un cens de 20 den. laus. payable le lendemain de Pâques, IX.1361 (AEF: Famille d'Estavayer, parch.)
- 1361 Ysabelle de Illens, veuve de Girard d'Estavayer, chevalier, seigneur de Cugy, Rodolpje de Illens, donzel, Jacob curé de Cugy et de nombreux particuliers apparaissent dans un acte (peu clair), Jeudi ap.Toussaint 1361 (AEF: Famille d'Estavayer, parch.)
- 1373 Jehan de Mouregar, donzel, prête reconnaissance en faveur de Ysabelle de Illens, veuve de Girard d'Estavayer, chevalier, pour divers biens, terres et possessions sis au territoire de Mouregar, 26.V.1373 (AEF: Famille d'Estavayer, parch.)
- 1374 Perrod dit Bondalaz, de Nuvilly, fait savoir qu'il tient en amodiation, pour 4 ans à partir de la prochaine fête de Pâques, de Guillierme d'Estavayer, chevalier, coseigneur dudit lieu, et d'Ysabelle de Cugie, veuve de Girard d'Estavayer, chevalier, et d'Henri dit de Glanaz, bgs.de Moudon, 1 moulin sis au territoire de Franex, contre un cens annuel de 3 coupes de blé moulu, mesure d'Estavayer, 7.VI.1374 (AEF: Famille d'Estavayer, parch.)

Illens

3 - Ysabelle  
(feuille 3)

av.1464 Humbert de Glana, seigneur de Cugy, ffeu Jacques, chevalier, seigneur de Cugy, fait savoir et Jehan d'Illens, donzel, et Ysabelle, sa soeur, veuve de Girard d'Estavayer, chevalier, et Pierre leur fils ont vendu à Johannola dite de Gorgié, fille de feu Pierre de Gorgié, bgs.d'Estavayer, un cens de 6 coupes de moitié froment, mesure d'Estavayer, pour le prix de 13 lb.et 10 sols laus.bons, 7.V.1464 /N.B. cette vente a nécessairement dû avoir lieu bien avant cet acte/  
(AEF: Famille d'Estavayer, perch.)

+av.1363 Nicod d'Illens mourut av.2.VIII.1363 , date à laquelle son fils Rodolphe est dit fils de feu Nicod; ledit Rodolphe avait alors un différend, en son nom et en celui de son fils Jehan, avec Jehan d'Illens (son oncle) tuteur de Girard ffeu Pierre d'Estavayer, 2.VIII.1363 (AEF: Titres d'Estavayer 24 .- Manuel généalogique II, Mayor de Cugy No.23)

-- Selon un acte du 13.VI.1369, Rodolphe d'Illens, donzel, fils de feu Nicolas, a un différend qui est arbitré par Jehan d'Illens, oncle de Rodolphe, et par frère Jehan de Cletis dêt Moynoz, O.P.; or, si Jehan est l'oncle de Rodolphe, c'est que Nicod (le père de Rodolphe) est frère dudit Jehan, et donc fils de Henri (DGN cahier 8 p.117)

1374 Agnès, veuve de Rodolphe d'Illens, chevalier, et Jehan de Vuisternens, ffeu Rolet, et son épouse Amyeta prêtent reconnaissance au comte Amédée de Savoie pour des fiefs sis à Vuisternens et pour des biens tenus par les héritiers de Girard et d'Aymon d'Estavayer; Romont 24.V.1374 (DGN cahier 1 p.85)- AEF: Famille d'Estavayer, parch.)

-- Ce Rodolphe pourrait être un fils de Henri d'Illens.

1379 Jehan ffeu Rolet de Vuisternens, donzel, en son nom et en celui d'Agnès veuve de Rodolphe d'Illens, chevalier, prête hommage et fidélité à Hugonin coseigneur d'Estavayer, chevalier, de la même manière que son feu père Rolet de Vuisternens l'avait prêté pour toutes les terres qu'Agnès et lui possédaient à Cugy et aux environs, 2.VIII.1379 (DGA 187.- AEF: Titres d'Estavayer 12)

NB. Il semblerait, selon ces actes de 1374 et 1379, qu'Agnès serait une Vuisternens. )- Jehan ffeu Rolet de Wisternens, donzel, fait savoir qu'à son nom et à celui d'Agnès, veuve de noble Rodolphe d'Illens, chevalier, et des autres indivis, prête hommage et fidélité à Girard ffeu Pierre ffeu Girard d'Estavayer, chevalier, dans la forme que Rolet son père et ses prédécesseurs ont prêté audit Girard et à ses prédécesseurs pour toutes leurs possessions de Cugy, Estavayer, Gletterens et Missy; sont toutefois réservés les biens de Cugy dépendant du fief d'Hugonin d'Estavayer, chevalier, 2.VIII.1379 (AEF: Famille d'Estavayer, parch.)

- 1363 Rodolphe d'I., fils de feu Nicod, veuf (?) de Marguerite Mayor de Cugy, en son nom et comme tuteur de leur fils Jehan, a un différend avec Jehan d'Illens, tuteur de Girard ffeu Pierre d'Estavayer, 2.VIII.1363 (AEF: Titres d'Estavayer 224-Manuel généalogique II, Mayor de Cugy No.23)
- Pour son obiit qui se célébrait en l'église de Cugy le jour des Nones de X., Marguerite épouse de Rodolphe d'Illens avait légué 13 sols au curé de Cugy et 5 sols à l'autel de la Vierge Marie (AEF: Obituaire de Cugy)
- 1368 Rodolphe d'I. reconnaît qu'il tient une partie du bois de Verdières du chef de sa femme (non nommée), en fief de Jaquet coseigneur de Font, arrière-fief du comte Loys de Neuchâtel, 25.VI/6.VII.1368 (MMN No.659 p.897)
- 1368 Comme tuteur de son fils Jehan, Roul d'Illens déclare que sa part du bois de Verdières est du fief de Jaquet coseigneur de Font, arrière-fief du comte Loys de Neuchâtel, à cause du château de Vaumarcus, 22.VIII.1368 (MMN No.661, p.899)
- 1369 Rodolphe d'I., donzel, ffeu Nicolas d'Illens donzel, en tant que tuteur de son fils Jehan, mayor de Cugy, eu en mariage avec feue Marguerite fille de Jehan Mayor de Cugy, donzel, par l'arbitrage de Jehan d'Illens, oncle de Rodolphe, de celui de Jacques de Saint-Martin, bourgeois d'Estavayer, fait un arrangement pour certains cens directs rière Cugy, 13.VI.1369 (DGN cahier 8 p.117.)- AC Dominicaines: B 3, 10)
- 1380 Rodolphe d'I. et son fils Jehan, de Cugy, font reconnaître quelques uns de leurs censitaires, 30.IV.1380 (DGN Répert.)
- 1389 Girard de Moudon, bourgeois de Montagny, reconnaît tenir de Rodolphe d'Illens, donzel demeurant à Cugy, et de son fils Jehan d'Illens, en fief plein, la moitié de la dîme de Frasses pour laquelle il lui doit un cens de  $\frac{1}{2}$  lb.de poivre et  $\frac{1}{2}$ lb. de gingembre, 21.XII.1389 (DGA 210)
- +av.1403 Rodolphe mourut av.12.VII.1403, date à laquelle son fils Jehan, prêtant quernet au comte Amédée de Savoie, est dit fils de feu Rodolphe; (AEF: Quernet 137, fo.352)
- 1361 Ysabelle de Illens, veuve de Girard d'Estavayer, chevalier, seigneur de Cugy, Rodolphe d'Illens, donzel, Jacob curé de Cugy et de nombreux autres particuliers passent un acte (peu clair) Jeudi ap. Toussaint 1361 (AEF: Famille d'Estavayer, parch.)
- 1371 Huguet ffeu Mermet ffeu Amédée de Aumont prête reconnaissance en faveur de Rodolphe de I., donzel, agissant comme tuteur et au nom de son fils Jehan, pour un chesal sis à Aumont, derrière le four, ainsi que pour divers autres biens, 26.V.1371 (AEF: Famille d'Estavayer, parch.)
- 1373 Jaquet ffeu Amédée de Aumont, d'Estavayer, prête reconnaissance en faveur de Rodolphe de I., donzel, agissant comme tuteur de son fils Jehan, pour tout ce qu'il possède au fenage d'Aumont, VI.1373 (AEF: Famille d'Estavayer, parch.)

- 1373 (Ysabelle d'Estavayer), veuve de Thomas de Glana, bgs. de Moudon, et Henri leur fils, et Rodolphe de I., fils de feu Nicod d'Illens, donzel, à son nom et à celui de Joha.... fille de feu Marguerite fille de Jehan Maioris de Cugie, et Girard de La Molière, donzel, rn tant que tuteur de Jehan fils dudit Rodolphe d'Illens, nomment des arbitres pour trancher un différend surgi entre eux, 17.VI.1373 (titre en mauvais état)  
(AEF: Famille d'Estavayer, parch.)
- +av.1392 Rodolphe d'I. mourut avant le 2.V.1392, date à laquelle son fils Girard est dit fils de feu Rodolphe d'Illens, donzel, 2.V.1392 (AEF: Titre de Bulle 70)
- L'obit de Dame Marguerite de Prez, veuve de Rodolphe d'Illens, se célébrait en l'église de Cugy au mois de janvier; elle avait légué à cette église 2 sols (AEF: Obituaire de Cugy, Hauterive, livres divers) Cet obituaire est de 1455

- 1363 Rodolphe d'Illens, ffeu Nicod, veuf de Marguerite Mayor de Cugy, en son nom et comme tuteur de leur fils Jehan, a un différend avec Jehan d'Illens, tuteur de Girard ffeu Pierre d'Estavayer, 2.VIII.1363 (AEF: Titres d'Estavayer - Manuel généalogique II, Mayor de Cugy No.23)
- 1368 Comme tuteur de son fils Jehan, Roul d'Illens reconnaît que sa part du bois de Verdières est dufief de Jaquet co-seigneur de Font, arrière-fief de Loys comte de Neuchâtel, à cause du château de Vaumarcus, 22.VIII.1368 (MMN No.661, p.899)
- 1369 Rodolphe d'Illens, donzel, ffeu Nicolas, en tant que tuteur de son fils Jehan, mayor de Cugy, eu en mariage avec feu Marguerite fille de Jehan Mayor de Cugy, donzel, par l'arbitrage de Jehan d'Illens, oncle de Rodolphe, et de Jacques de S.Martin, bourgeois d'Estavayer, prend un arrangement relatif à certains cens directs rière Cugy, 13.VI.1369 (DGN cahier 8 p.117)
- 1380 Rodolphe d'Illens et son fils Jehan, de Cugy, font reconnaître quelques uns de leurs censitaires, 30.IV.1380 (DGN Répert.)
- 1403 Jehan ffeu Rodolphe d'Illens prête quernet à Amédée comte de Savoie, pour le château de La Molière et divers autres biens, 12.VII.1403 (AEF: Quernets 138, 137 fo.352)
- 1409 Jehan d'Illens, habitant Moudon, est convoqué pour la chevauchée, avec Guyonnet de Daillens, Rodolphe de Chastonay et d'autres, V.1409 (MDR XIV<sup>2</sup> p.197)
- 1403 Jehan, Girard et Nicod, ffeu Rodolphe d'Illens, prêtent quernet en faveur du comte Amé de Savoie, pour des biens sis à Chapelle et à Saint-Martin (Veveyse), 12.VII.1403 (AEF: Quernet 142, fo.225, 230 v.)
- 1371 Huguet ffeu Mermet ffeu Amédée de Aumont prête reconnaissance en faveur de Rodolphe de Illens, donzel, agissant comme tuteur et au nom de son fils Jehan de I., pour un chesal sis à Aumont, derrière le four, ainsi que pour divers autres biens, 26.V.1371 (AEF: Famille d'Estavayer, parch.)
- 1373 )Ysabelle d'Estavayer), veuve de Thomas de Glana, bgs.de Moudon, et Henri leur fils, et Rodolphe de Illens, ffeu Nicod, donzel, à son nom et à celui de Joha...., fille de feu Marguerite fille de Jehan Maioris de Cugy, et Girard de La Molière, donzel, en tant que tuteur de Jehan, fils dudit Rodolphe de Illens, nomment des arbitres pour trancher un différend surgi entre eux, 17.VI.1373 (AEF: Famille d'Estavayer, parch.)
- 1373 Jaquet ffeu Amédée de Aumont, d'Estavayer, prête reconnaissance en faveur de Rodolphe de Illens, donzel, agissant comme tuteur de son fils Jehan, pour tout ce qu'il possède au fenage d'Aumont, VI.1373 (AEF: Famille d'Estavayer, parch.)

- 1403 Jehan fils de feu Rodolphe d'Illens, prête hommage au Comte Amédée de Savoie, pour une part du château de La Molière, eu par la succession de Marguerite ffeu Girard ffeu Conon de La Molière, et succession d'Agnès ffeu Girard de La Molière, sa tante ~~grandmère~~ (avuncula sua), femme de feu Henri de Disy, 12.VII.1403 (AEF: Quernet 144, fo.260)

- 1415 Girard d'I., donzel de Cugy, est arbitre dans un différend survenu entre Nicod de La Molière et Jehan coseigneur d'Estavayer, relatif à la messellerie de Bussy et à une vigne sise au Montilier de Font; Lundi av.S.Georges 1415 (DGA 241.- DGN cahier 1 p.98)
- 1416 Agnès ffeu Pierre Mestral de Rue, est la femme de Girard d'I. 20.XI.1416 (DGN Répert.)
- 1423 Girard d'I., donzel, est mayor de Cugy, 1423 (DGN cahier 8, p.107)  
NB. Il a donc hérité cette mayorie de son frère Jehan, qui apparaît pour la dernière fois en 1403.- Il semble bien qu'il n'en ait été que le demi-frère
- 1425 Girard d'I., donzel de Cugy, se porte garant d'une vente de cens, faite par Nicod de La Molière en faveur du couvent des Dominicaines d'Estavayer; il s'agissait d'un cens de 59 s. 11.IV.1425 (DGN cahier 8 p.23)
- 1426 Girard d'I., donzel de Cugy, est mayor dudit lieu, 10.IV. 1426 (DGN cahier 8 p.54)
- 1426/7 Girard est au nombre des juges dans l'affaire de la révolte de Mermet de Crin, à Estavayer, 18.III.1426 (27 n.s.) (DGA 258)
- 1428- Girard d'Illens se rencontre comme châtelain d'Estavayer  
37 en 1428, 1430 et 2.IX.1437 (DGN cahier 9 p.43 et 51, et Répert.)
- 1440 Girard et son fils Pierre font prêter reconnaissance à leurs censitaires de Cugy, 9.VI.1440 (DGN Répert.)
- 1442/3 Jacques d'Estavayer, fils d'Aymon, et Pierre d'Illens fils de feu Girard apparaissent le 23.I.1442 (43 n.s.) (DGN cahier 9 p.20)
- Girard est fils de Rodolphe d'Illens, car dans son testament Marguerite ffeu Rodolphe nomme comme héritier son neveu Pierre ffeu Girard, frère de la testatrice (DGN cahier 8 p.110)
- 1406-8 Girard d'I. est châtelain de Moudon, soit lieutenant du bailli de Vaud, 1406-08 (MDR XIV<sup>2</sup> p.212n., 217)
- 1416 Agnès Mistralis, ffeu Pierre, donzel, épouse de Girard de Illens, donzel de Cugy, teste en faveur de ses fils Claude, Pierre et Jehan d'Illens, 20.X.1416 (Mestral de Combremont, Rue p.9)
- 1426/7 André ffeu Jehan<sup>†</sup> dou Gredy abandonne une pièce de terre à Agnès épouse de Girard d'Illens de Cugy, donzel, 15.I.1426 (27 n.s.) (AEF: Titre de Rue 81)
- 1426 Christin ffeu Jehan Bergiez dou Bois prête reconnaissance en faveur de Girard d'I., de Cugy, 1426 (AEF: Titre de Rue 93)

- 1392 Girard ffeu Rodolphe d'I., donzel, et sa femme Agnès Mistralis fille de Pierre M.de Rue, d'une part, et Jehan Marsens, de Bulle, d'autre part, échangent quelques terres sises à Bulle et à Oron, 2.V.1392 (AEF: Titre de Bulle 70)
- 1393/ <sup>de Jehan d'I.</sup>  
144 Perrod Thomé, de Porsel, <sup>prête</sup> reconnaissance en faveur de Agnès ~~ette~~ Mestral, femme de n.Girard d'Illens, fille de feu Pierre, 16.III.1393 (AEF: Titre de Rue 38)
- 1403 Jehan, Girard et Nicod, ffeu Rodolphe d'Illens, prêtent quernet en faveur du comte Amé de Savoie, pour des biens sis à Chapelle et à S.Martin (Veveyse), 12.VII.1403 (AEF: Quernet 142, fo.225, 230 v.)
- 1403 Pierre Mistralis et Agnesia sa ~~sœur~~, épouse de Girard d'Illens ~~enfants~~ de feu Pierre Mistralis, prêtent quernet en faveur du Comte Amé de Savoie, pour la succession de Vuillerme Mistralis père de Pierre ~~et d'Agnesia~~, soit des biens sis à Rue, 5.XII.1403 (AEF: Quernet 142, fo.366 v.)
- 1406 Théoblad de Montagny cède pour 500 lb.laus., à Girard d'Illens tout ce qu'il possède dans le territoire de Gletterens, V.1406 ; cette vente est laudée par le comte Amé de Savoie le 19.VIII.1406 (AEF: Inv.AT vol.I, p.147)
- + -- Girard de Yllens, donzel, mourut le 26.I; jour auquel son anniversaire était célébré au couvent de La Lance; il avait donné à cette Maison XII den.de cens qui pouvait être racheté (Nécrologe de La Lance: MDR XXXIV p.498)
- ~~1392~~  
1411 François de Moudon, de Romont, donzel, résidant maintenant à Estavayer, ffeu Girard de Moudon, de Romont, donzel, prête reconnaissance en faveur de Girard d'I., de Cugy, donzel; il déclare tenir en fief plain toute sa dime de Frasses qui fut jadis à Jacques de Cugy dit Malour, donzel, puis à Jehan Clers, bgs.d'Estavayer, bien tenu contre un cens payable au Carnaval laïc de chaque année, à Cugy, de  $\frac{1}{2}$  livre de poivre et  $\frac{1}{2}$  livre de gingembre, 23.IV.1411
- 1420 Johannod Brayer, de Siviriez, prête une reconnaissance en faveur d'Agnelette Mistralis, fille de Pierre Mistralis, donzel, et femme de Girard d'Illens, donzel, 17.VI.1420 (AEF: Titre de Romont 43)
- 1427/28 Girard d'I., donzel de Cugy, fait savoir que Marguerite de Billens, veuve de Girard d'Estavayer, chevalier, et Jacques d'Estavayer, leur fils, lui ont vendu un cens d'un muid de bon froment, mesure d'Estavayer, payable annuellement à la Toussaint, en la grange dudit Girard de Cugy (sic), cens assigné sur leur part de la dime du village et paroisse de Cugy, 5.II.1427 (1428 n.s.) (AEF: Famille d'Estavayer, parch.) Cette vente a été faite pour le prix de 40 lb.laus.bonnes.
- 1440 A la demande de Girard d'I. de Cugy, donzel, Jehan Clerc, de Montet, prête reconnaissance en faveur de Pierre d'Illens, fils dudit Girard, pour divets biens sis à Montet, 20.X.1440 (AEF: Famille d'Estavayer, parch-)

- 1440 Mermet feu Jacques de Furno, de Vesin, prête reconnaissance en faveur de n.Aymon d'Estavayer, pour la moitié, et de Girard d'Illens, donzel, et de la Prieurs du couvent des Dames Dominicaines d'Estavayer, pour l'autre moitié, et ce pour divers biens fonds sis à Aumont, 11.XI.1440 (AEF: Famille d'Estavayer, parch.)
- (1451) Agnès femme de Girard d'Illens nomma comme chapelain de l'autel S.Pierre, en l'église de Sivrriez, D.Jehan Burciodi qui l'était encore en 1451 (Agnès était donc collatrice de cette chapelle de S.Pierre, fondée en 1381 par son oncle Amédée Mistralis de Rue) (PAD, Sivrriez p.133 et 151)

1403 Jehan, Girard et Nicod d'Illens, ffeu Rodolphe, prêtent quernet en faveur du comte Amé de Savoie pour des biens sis à Chapelle et à Saint-Martin (Veveyse), 12.VII.1403  
(AEF: Quernet 142, fo.225, 230 v.)

- 1443 Marguerite, fille de feu Rodolphe d'Illens, veuve de feu Nicod de La Molière, coseigneur de Font, fait son testament par lequel elle nomme héritier son neveu Pierre d'Illens, ffeu Girard son frère; elle lègue au couvent des Dominicaines un cens de 10 sols payable annuellement, mais rédimable par 10 livres; 11.IV.1443 (AC Dominicaines: A<sup>2</sup> 84 .- DGN cahier 8 p.110)
- +1443 Marguerite av.le 16.IV.1443 /donc entre le 11 et le 16.IV/ date à laquelle son fils Rodolphe, prieur de Bevaix, paya 20 sols au syndic d'Estavayer Voucheret pour la sonnerie des cloches lors de son enterrement (DGN)

- Nicod bâtard d'Illens est un fils de Rodolphe (Baron d'Estavayer: Généalogie de Praroman) /filiation fausse/
- Nicod b.d'I. épousa Françoise Sarragin, fille de Jehan, de Moudon, qui lui apporta ses droits sur Chapelle-Vaudanne; il est le premier à s'intituler seigneur de Chapelle (DHV vol.I p.357)
- 1417 Nicod est le bâtard de Jehan d'I. de Cugy, 18.IV.1417 (MDR XIV<sup>2</sup> 229: AV Moudon)
- 1414 Nicod épousa en 1414, après le 8.I. ~~Jeannet~~, la fille unique de Jeannet Serragin; elle mourut de bonne heure, en lui laissant toute sa fortune (MDR XIV<sup>2</sup> 229)
- 1422 Nicod devient conseiller de l'Hôpital et syndic de Moudon, 10.III.1422 (id.)
- 1426-40 Nicod est châtelain de Bercher de 1426 à 1440 (id.)
- 1459 Nicod vit encore en 1459 (id.)
- +av.1461 Nicod mourut av.le 14.I.1461 (id.)

- 1411 Nicolette de Chastillon, veuve d'Humbert Mallet, et femme de Pierre d'Illens, vend une maison à Payerne, en 1411 (RHV 1913 p.20)
- 1410/11 Pierre bâtard d'Illens avait pour femme Nicolète de Chastillon, 21.I.1410 (11 n.s.) (DGN Répert.)
- 1412/13 Nicolète de Chastillon, épouse de Pierre bâtard d'Illens, du consentement de son dit mari, déclare que Nicod Rechignyard, recteur de Montbrelloz, avait reconnu tenir d'elle la 4e partie d'une forêt, mais que cette reconnaissance pourrait être modifiée si elle était erronée, 8.III.1412 (13 n.s.) (A Chapitre de S.Nicolas de Fribourg: Montbrelloz 12)
- Pierre bâtard d'Illens pourrait être un fils de Jehan d'I.
- 1410/11 Nicolète de Châtillon, épouse de Pierre bâtard d'Illens, donzel, fille de feu Pierre de Châtillon, de l'autorité de son dit mari, reconnaît devoir au couvent des Dominicaines d'Estavayer 4 lb. et 4 sols pour retenues de cens non payés aux termes de Pâques et de S.Martin d'hiver écoulés; elle promet de s'acquitter avant la Toussaint (1.XI) et de cesser le procès pendant devant l'Officiel de Lausanne, 21.I.1410 (11 n.s.) (AC Dominicaines: A 2, 70)
- 1412/13 Nicolète de Châtillon, femme de Pierre bâtard d'Illens, possède le bois de Saint-Pierre, Montbrelloz, dont le quart est tenu, contre un cens de 3 sols, par frère Nicod, curé de Montbrelloz, 8.III.1412 (13 n.s.) (PAD Montbrelloz 478)

- 1400 Antoine, comte de Gruyère, vend sa part de la seigneurie de La Molière à Pierre d'Illens, 1400 /acte douteux, tout au moins quant à sa date/ (Bise, Murist p.152, 157)
- 1408 Pierre d'Illens, donzel, seigneur de Seiry, laude une vente en faveur de Mermot Perrusset, faite par Nicolète fille de Pierre de Chastillon, femme de Wibert Mallet, de Payerne, 1408 (AEF: Titres d'Estavayer 399) /ne serait-ce un autre Pierre, qui serait à la génération précédente?/
- 1425 Un fils de Girard d'Illens de Cugy épousa une de Praroman de Fribourg dans le courant du premier semestre 1425; serait-ce peut-être Pierre ? (Communication de Pierre de Zurich, 1945)
- 1440 Girard d'Illens et son fils Pierre font prêter reconnaissance à leurs censitaires de Cugy, 9.VI.1440 (DGN Répert.)
- v.1442 Pierre d'Illens, ffeu Girard, donzel de Cugy, prête quernet en faveur d'Humbert, bâtard de Savoie, v.1442 (AEF: Quernet No.21, selon le répertoire)
- 1442/3 Jacques d'Estavayer, fils d'Aymon, et Pierre d'Illens, de Cugy, ffeu Girard, et le couvent des Dominicaines d'Estavayer donnent commission à Dom Jehan Antonie de rénover les reconnaissances qu'ils avaient en indivis rière Aumont, soit Jacques d'Estavayer pour la moitié, Pierre d'Illens et le couvent chacun pour un quart; 23.I.1442 (43 n.s.) (DGN cahier 9 p.20)
- 1443 Pierre d'Illens est légataire <sup>de 40 fl. du P<sup>re</sup></sup> de sa soeur Pétronelle, veuve de Jacques de Praroman et femme de Hensli Ferwer, 8.IV.1443 (AEF: RN 33<sup>r</sup>; fo.85-88v.) PZN). *Cui et Henuli Ferwerorah, maritus, fideius des enfants au nom de, de Jacob de Praroman -*
- 1443 Pierre d'I. est héritier testamentaire de sa tante Marguerite d'Illens, veuve de Nicod de La Molière, 11.IV.1443 (AC Dominicaines: A<sup>2</sup> 84.- DGN cahier 8 p.110)
- 1443-44 Pierre d'Illens de Cugy, collateur de la chapelle de S. Antoine en l'église S.Laurent d'Estavayer, donne 20 livres à la ville d'Estavayer en déduction de ce qu'il avait été taxé pour l'emplacement de son autel, 1443 . L'année suivante, 1444, il verse à nouveau 10 livres (DGN cahier 9, p.44.- AF 1960 p.20)
- 1450/ 51 Pierre d'I., ffeu Girard, prête quernet, tant en son nom qu'en celui de son neveu Claude ffeu Claude d'Illens, frère dudit Pierre, en faveur du comte de Savoie, 3.II.1450 (51 n.s.?) (AEF: Quernet 138)
- 1453 Pierre d'Illens est encore collateur de la chapelle de S. Antoine, en l'église d'Estavayer, 1453 (ASHF I 289.- AF 1960 p.20)
- v.1460 Jean Cuassot, de Cugy, prête reconnaissance à Pierre d'I. ffeu Girard, et à Girard neveu dudit Pierre et ffeu Claude ffeu le prédit Girard, s.d. /v.1460 ?/ (DGN Répert.)

- 1463/4 Girard de Moudon donne un cens à Jehan fils de Pierre d'I. 6.I.1463 (64 n.s.) (DGA 329)
- 1467/68 Pierre d'Illens et frère Amédée Mestral, prieur de Montricher, tuteur d'Agnès et de Jehannète filles de Claude d'Illens, doivent reconnaître une terre sise à Nuvilly, en faveur du Camérier du couvent de Payerne, 17.II.1467 (68 n.s.) (PAD IX p.34)
- 1472) Différend entre Jehan d'Illens, agissant au nom de son père Pierre d'Illens et Jehan de Mont, de Payerne, tuteur de Claude fils de Claude d'Illens, acteurs, d'une part, et Humbert de Glâne, seigneur de Cugy, feu Jacques, Claude d'Estavayer et Henri d'Estavayer, d'autre part, au sujet de l'engrangement de la grande dîme de Cugy, Vesin, Aumont et Montet 12.V.1472 (DGA 336.- DGN cahier 9 p.34) *(date fautive, probablement 1471)*
- ~~1475~~ Pierre d'Illens, l'aîné, et Jehan de Mont, de Payerne, tuteur des enfants de feu Claude d'Illens, collateurs de la chapelle de S. Antoine en l'église d'Estavayer, nomment comme chapelain Dom Claude Sapientis, cleric, du diocèse de Genève, 14.XII.1475 (AEF: Titres d'Estavayer 795)
- 1416 Agnès feu Pierre Mistralis, épouse de Girard d'Illens, donzel de Cugy, teste en faveur de ses fils Claude, Pierre et Jehan d'Illens, 20.X.1416 (Mestral de Combremont, Rue p.9)
- 1401-04 Pierre d'I. achète, pour le prix de 1000 fl.d'or, à Rodolphe comte de Gruyère, sa part de la juridiction de La Molière, ~~10.XVIII.1404~~. - Cette vente fut laudée par Amédée comte de Savoie le 10.VIII.1404 ; la vente était du 25.XI.1401 (AEF: Inv.AT vol.I p.120)
- 1403 Pierre d'I. prête hommage en faveur du Comte Amédée de Savoie pour une part du château de La Molière, 13.VII.1403 (AEF: Quernet 144, fo.265)
- 1440 A la demande de Girard d'Illens de Cugy, donzel, Jehan Clerc, de Montet, prête reconnaissance en faveur de Pierre de I., fils dudit Girard, pour divers biens sis à Montet, 20.X.1440 (AEF: Famille d'Estavayer, parch.)
- 1461/62 Pierre et Glaude de Yllens, donzels de Cugy, font savoir que Aymo Moraz alias Chyvalier, de Vallon, et d'autres particuliers de Gletterens, ont passé une certaine reconnaissance, 4.I.1461 (1462 n.s.) (AEF: Famille d'Estavayer, parch.)
- +av.1471 Jaquet Vex, fils de feu Girard Vex, abandonne à Pierre fils de (feut ~~ste~~) <sup>Pierre</sup> d'Illens de Cugy le cour du four nouvellement édifié par ledit Jaquet, cour qu'il tenait de Pierre fils de feu Girard d'Illens contre un cens de 3 bichets de blé, mesure de Estavayer, 30.XI.1471 (AEF: Famille d'Estavayer, parch.)

- + av. 1471 Humbert de Glanna, seigneur de Cugy, a un différend avec Pierre de Yllens, à son nom et à celui de Jehan de Mont, tuteur de Claude ffeu Claude de Yllens, et Jehan de Yllens fils de ~~(feu+ sie)~~ Pierre de Y., différend porté par devant le bailli de Vaud, Guillierme Galleri, seigneur de Champrens, Lundi ap. Translation de S. Nicolas 1471  
(AEF: Famille d'Estavayer, parch.)
- 1470/71 Noble Pierre de Yllens, coseigneur de Ménières, met en possession Anthoine Bergier, de Combremont-le-Grand, au nom de Clauda fille mineure de feu Pierre Bergier alias Rossaz, de Ménières, et Jehan fils dudit Anthoine et mari futur de Clauda, une maison qui fut audit Pierre Bergier, maison sise à Ménières Jeudi ap. Dimanche des Brandons 1470 (1471 n.s.)  
(AEF: Reg. Not. 196, fo. 99 v.)

Illens

12 bis - Jehan<sup>II</sup>

1416 Agnès, ffeu Pierre Mistralis, épouse de Girard d'Illens,  
teste en faveur de ses fils Claude, Pierre et Jehan d'I.,  
20.X.1416 (Mestral de Combremont, Rue p.9)

- 1443 Pétronelle fille de feu Girard d'Illens, veuve de Jacob de Praroman, de Fribourg, et femme de Henslini Ferwer, de Fribourg, fait son testament, dans lequel elle fait un legs à son frère Pierre d'Illens, 8.IV.1443 (AEF: RN 33<sup>1</sup> fo.85.288 PZN) voir ci-dessous!
- Jacques de Praroman, premier mari de Pétronelle, était fils de Vuillelme et de Johannète des Pruniers (PZ, généalogie de Praroman, No.244)
- 1443 Par son testament mentionné ci-dessus, Pétronelle institue héritiers ses enfants Guillierme, Heintzmann et Catherine, encore mineurs, nés de son mariage avec Jacob de Praroman; elle lègue à son mari Henslini Ferwer 100 fl. du Rhin, les bijoux qu'il lui a donnés, ainsi que sa vaisselle d'argent; elle le nomme, avec son frère Pierre d'Illens, tuteur de ses enfants (voir ci-dessus!)

+av.1432 Claude d'Illens mourut avant 1432, année où sa veuve Loyse Mayor (de Lutry), fille de feu noble Nicod Mayor, se remaria avec Vuillelme de Praroman, de Fribourg (PZ, Généalogie de Praroman)

1450 Pierre d'Illens, ffeu Girard, en son nom et en celui de Claude fils de feu Claude d'Illens, frère dudit Pierre, son neveu, prête quernet en faveur du comte de Savoie, 3.II.1450 (AEF: Quernet 138)

+av.1454 Loyse Mayor, veuve de Claude d'Illens, et femme de Vuillelme de Praroman mourut avant le 3.VI.1454 (PZN)

1416 Agnès ffeu Pierre Mistralis, épouse de Girard d'Illens, teste en faveur de ses fils Claude, Pierre et Jehan d'I. 20.X.1416 (Mestral de Combremont, Rue p.9)

-- Humberte d'Illens, fille de Nicod bâtard d'Illens, donzel  
(299) de Moudon, épousa Henri de Praroman, de Lausanne, fils de  
Jehan et de Juliette de Compeys, auquel elle apporta la sei-  
gneurie de Chapelle-Vaudanne qui lui venait de sa mère; s.d.  
(Baron d'Estavayer, Généalogie de Praroman)

\*av.1480 Humberte mourut avant le 20.VIII.1480, date à laquelle son  
mari, Henri de Praroman, passa un nouveau contrat de mariage  
avec Loys d'Arnex, d'Orbe (id.)

1497 Henri de Praroman prête hommage au duc Philibert de Savoie  
pour sa seigneurie de Chapelle-Vaudanne, 28.I.1497 (id.)

1451 Alice d'Illens, fille de Nicod, est la femme de Girard Chuard de Cugy, clerc, fils de Jehan Chuard, clerc, et de Nicolette, 1451 (RGV I p.524)

- 1451 Loyse d'Illens, fille de Nicod, testa le 19.IX.1451 en faveur de son fils Claude; elle avait épousé Loys Chuard, de Cugy, fils de Jehan Chuard, cleric, et de Ysabelle Penel; (RGV I p.523)

- 1463/4 Girard de Moudon donne à n.Henriette, femme de Jehan d'Illens fils de Pierre, un cens d'un muids de pur froment, mesure d'Estavayer, à percevoir à Frasses, 6.I.1463 (64 n.s.) (DGA 329)
- 1472 Différend survenu entre Jehan d'Illens, au nom de son père, Pierre d'Illens de Cugy, et Jehan de Mont comme tuteur de Claude fils de Claude d'Illens, d'une part, et Humbert de Glanne, Claude coseigneur d'Estavayer et Henri d'Estavayer, en son nom et en celui de son neveu Antoine, d'autre part, au sujet de l'engrangement des dîmes de Cugy, Aumont, Vesin et Montet; sentence rendue le 12.V.1472 (DGA 336.- DGN cahier 9 p.34)
- 1473 Jehan, ffeu Pierre d'Illens, de Cugy, comme tuteur de son fils Adrien, né de feu sa femme Henriette de Loyes, fille de feu n.Johan, reconnaît devoir annuellement à Pierre ffeu Pierre d'Illens et à Jehan de Mont, de Payerne, tuteur de Claude et de Jehannète enfants de feu Claude d'Illens, pour la dîme de Frasses, une  $\frac{1}{2}$  livre de poivre et autant de gingembre, 20.VIII.1473 (AEF: Titres d'Estavayer 794)
- 1476 Jehan épousa en 2es.noces, en 1476, Loyse d'Avenches (note sans cote) voir ci-dessous  
NB. Il est probable que c'est Loyse d'Avenches qui est la mère de tous les enfants de Jehan, sauf de l'aîné Adrien qui est le fils d'Henriette de Loës.
- 1483/4 François ffeu n.Gaspard de Biongie, de Lutry, vend à Jehan d'Illens un cens de 9 sols laus. dû par ledit Jehan et par son neveu Claude d'Illens, 20.III.1483 (84 n.s.) (AVEstavayer: Par.XV 552)
- 1488 Jehan d'I., donzel de Cugy, vend sa coseigneurie de La Molière, son droit à la tour du château et une maison sise près de cette tout, au comte de Gruyère, 1488 (Bise, Murist p.152, 158)- AEF: Titres de Gruyère 201)
- 1489/90 Jehan d'Illens, ffeu Pierre, prête reconnaissance pour plusieurs terres, en faveur de Georges de Glâne, seigneur de Cugy, 26.II.1489 (90 n.s.) (DGN Répert.)
- 1476/77 Jehan ~~XXXXX~~ d'I. fils de Pierre passe un contrat de mariage avec Loyse d'Avenches fille d'Othon et de Marguerite qui était fille de feu Aymon d'Estavayer, 5.II.1476 (77 n.s.) (BCF: L 793 p.41)
- 1518 Jeanne de Monestye (3e.) femme de Jehan d'Illens (le père d'Otho et de Claude) vivait en 1518 (AEF: Coll.Gremaud 24, fo.35)

- 1463/64 Girard de Moudon, ffeu François, et Katherine sa femme, fille de feu Anthoine de Sallisetto, vendent à n.Henriette femme de n.Jehan ffeu Pierre, ~~de~~ ~~de~~ d'Illens, de Cugy un cens d'un muid de pur froment, mesure d'Estavayer, à prélever sur sa dime de Frasses, pour le prix de 40 lb. bonnes de monnaie coursable au Pays de Vaud, somme payée au comptant; ce cens est payable à Frasses à la S.Martin d'hiver, 6.I.1463(1464 n.s.) (AEF: Famille d'Estavayer, parch.)
- 1471 Humbert de Glanna, seigneur de Cugy, a un différend avec Pierre de Yllens, à son nom et à celui de Jehan de Mont, tuteur de Claude ffeu Claude de Yllens, et Jehan de Yllens, ffeu Pierre, différend porté par devant le bailli de Vaud, Guillierme Galleri, seigneur de Champrens, Lundi ap. Translation de S.Nicolas 1471 (AEF: Famille d'Estavayer, parch.)
- 1518 Otto Dirlens, Glaude, Jehan et Francey Dirlens, frères, escuyers, de Cugy, aussi au nom de vén. Jacques Dirlens conventuel à Payerne et de n. Pierre Dielens, en ce moment à Rome pour parvenir à l'ordre de prêtrise, tous frères, du consentement de Janna de Monestyé, leur mère, font savoir qu'ils ont vendu au Clergé de Notre-Dame de Fribourg, soit à Pierre Burkinet, recteur de Notre-Dame et au Clergé, un cens annuel et perpétuel de 80 lb. de monnaie coursable à Fribourg, payable le 29.V. et assigné sur leur grand clos de Cugy, 29.V.1518 (AEF: Reg. Not. 117, fo. 27)
- 1518 Ottoz Dirlens, écuyer, résidant à Cugy, à son nom et à celui de Janna sa mère, et de Claude, Jacques, Pierre et Jehan Dirlens ses frères, fait savoir qu'il a vendu à Uely Vogt alias Seytenmacher, conseiller et bgs. de Fribourg, agissant comme avoué des enfants de feu n. Jehan de Furno, b.f., un cens annuel et perpétuel de 5 lb. de monnaie coursable à Fribourg, payable à Fribourg à la Toussaint et assigné sur son grand Clos sis à Cugy, pour le prix de 100 lb. de même monnaie, 6.XI.1518 (AEF: Reg. Not. 113 fo. 293 v., et 117 fo. 59 v.)

- 1473 Jehan d'Illens, ffeu Pierre, son épouse Henriette de Loyes et leur fils Adrien reconnaissent devoir annuellement à Pierre d'Illens, ffeu Pierre, et à Jehan de Mont, de Payerne, comme tuteur de Claude et de Jehannète d'Illens, enfants de feu Claude, et ceci pour la dîme de Frasse, une  $\frac{1}{2}$  livre de poivre et autant de gingembre, 20.VIII.1473 (AEF: Titres d'Estavayer 794)
- 1471 Jaquet Vex, ffeu Girard, abandonne à Pierre fils de feu Pierre de Illens, de Cugy, une certaine cour, ~~renouvellement~~ édifié du four nouvellement édifié par ledit Jaquet, cour qu'il tenait de Pierre ffeu Girard de Illens contre un cens de 3 bichets de blé, mesure d'Estavayer, 30.XI.1471 (AEF: Famille d'Estavayer, parch.)
- 1475 Pierre d'Illens et Jehan de Mont, de Payerne, tuteur des enfants de feu Claude d'Illens, collateurs de la chapelle de S. Antoine en l'église d'Estavayer, nomment comme chapelain Dom Claude Sapientis, clerc, du diocèse de Genève, 14.XII.1475 (AEF: Titre d'Estavayer 795)

- 1450 Pierre d'Illens, ffeu Girard, tant à son nom qu'en celui de son neveu Claude ffeu Claude d'Illens, prête quernet en faveur du comte de Savoie, 3.II.1450 (AEF: Quernet 138)
- 1472 Différend survenu entre Jehan d'Illens, au nom de son père Pierre d'I.de Cugy, et Jehan de Mont, comme tuteur de Claude fils de Claude d'Illens, d'une part, et Humbert de Glâne, Claude et Henri d'Estavayer, d'autre part, au sujet de l'en-grangeage des dîmes de Cugy, Vesin, Aumont et Montet, 12.V. 1472 (DGA 336.- DGN cahier 9 p.34)
- 1473 Jehan d'Illens, ffeu Pierre, son épouse Henriette de Loyes et leur fils Adrien déclarent devoir annuellement, pour la dîme de Frasses, à Pierre d'Illens, ffeu Pierre, et à Jehan de Mont, tuteur de Claude et de Jehannète enfants de feu Claude d'Illens, une  $\frac{1}{2}$  lb. de poivre et autant de gingembre, 20.VIII.1473 (AEF: Titres d'Estavayer 794)
- 1477 <sup>f</sup>  
Claude, fils de <sup>feu</sup> Claude d'Illens de Cugy, fait son testament en faveur de ses fils Jacques et Jehan, et lègue un cens de 5 sols à l'église de Cugy, 1477.6.1 (PAD Cugy p.463) - AEF: *Estavayer* 135)
- 1461/62 Pierre et Claude de Yllens, donzels de Cugy, font savoir que Aymo Moraz alias Chyvalier, de Vallon, et d'autres particuliers de Gletterens ont prêté une certaine reconnaissance, 4.I.1461 (1462 n.s.) (AEF: Famille d'Estavayer, parch.)
- 1471 Humbert de Glanna, seigneur de Cugy, a un différend avec Pierre de Yllens, à son nom et à celui de Jehan de Mont, tuteur de Claude fils de feu Claude de Yllens, et Jehan de Yllens fils de feu Pierre, différend porté par devant le bailli de Vaud, Guillierme Galleri, seigneur de Champrens, Lundi ap.Translation de S.Nicolas 1471 (AEF: Famille d'Estavayer, parch.)

v.1460 Jehan Cuassot, de Cugy, prête reconnaissance à Pierre d'Illens ffeu Girard, et à Girard neveu dudit Pierre et fils de feu Claude ffeu le prédit Girard, s.d. /v.1460/ (DGN Répert.)

1467/8 Pierre d'Illens et frère Amédée Mestral, prieur de Montricher, ce dernier comme tuteur d'Agnès et de Jehannète filles de Claude d'Illens, sont condamnés par sentence arbitrale à reconnaître un terrain sis à Nuvilly, en faveur du camérier du couvent de Payerne, 17.II.1467 (68 n.s.) (PAD Nuvilly 34)

1467/68

Pierre d'Illens et frère Amédée Mestral, prieur de Montricher, ce dernier comme tuteur d'Agnès et de Jehannète filles de Claude d'Illens, sont condamnés par sentence arbitrale à reconnaître un terrain sis à Nuvilly, en faveur du camérier du couvent de Payerne, 17.II.1467 (68 n.s.) (PAD Nuvilly p.34)

1473

Jehan d'Illens, ffeu Pierre et son épouse Henriette de Loyes ainsi que leur fils Adrien déclarent devoir annuellement, pour la dîme de Frasses, à Pierre d'Illens et à Jehan de Mont, de Payerne, comme tuteur de Claude et de Jehannète enfants de Claude d'Illens, une  $\frac{1}{2}$  lb. de poivre et autant de gingembre, 20.VIII.1473 (AEF: Titres d'Estavayer 794)

- 1473 Jehan d'Illens, ffeu Pierre, comme tuteur de son fils Adrien, née de sa femme défunte Henriette ffeu n. Jehan de Loyes, reconnaît devoir à Pierre ffeu Pierre d'Illens et à Jehan de Mont, tuteur de Claude et de Jehannète enfants de feu Claude d'Illens, une  $\frac{1}{2}$  lb. de poivre et autant de gingembre comme cens annuel pour la dîme de Frasses, 20.VIII.1473 (AEF: Titres d'Estavayer 794)

- 1511/12 François de Billens, de Romont, reconnaît tenir en fief des frères Othon et Claude d'Illens la moitié de la dime de Frasses, appartenant jadis à Jacques de Cugy et après à Jehan dit Clers, bourgeois d'Estavayer, sous la redevance annuelle de  $\frac{1}{2}$  livre de poivre et d'autant de gingembre, 31.I.1511 (12 ns) (AEF: Titres d'Estavayer 933)
- 1515 Othon d'Illens de Cugy est caution de n.Jehan Marchand, de Cossonay, pour la dot de 80 fl.de sa fille Loyse Marchand, entrée au couvent des Dominicaines d'Estavayer, 1.IV.1515 (DGA 407)
- 1517 Octho fils de feu Jehan d'Illens, de Cugy, vend à Jehan de La Molière, seigneur de Cheyres, quelques cens audit lieu, 1517 (AEF: Titres de Cheyres 11)
- 1520 Les commissaires de LLEE demandent à Othon d'Illens de reconnaître l'arrière-dime de Cugy, Aumont, Vesin et Montet, comme l'avait fait jadis Nicod d'Illens en faveur d'Humbert bâtard de Savoie, et plus tard Pierre d'Illens; mais les de Glanne s'y opposent; Othon d'I. et Benoît de Glanne paraissent à ce sujet devant le Conseil de Fribourg qui prononce sa sentence le 1.VI.1520 (DGA 412)
- v.1520 Octho d'I., ffeu Jehan, prête hommage lige à LLEE pour des biens sis rière la seigneurie de Montagny et reconnus jadis par Antoinette ffeu Antoine de Moudon, veuve de feu n.Vuillielme de Rouvréa, s.d. /v.1520/ (AEF: Quernet 17)
- av.1521 Otto d'Illens épousa avant le 7.I.1521 Marguerite de Praroman, de Fribourg, veuve d'Aymon de Vuippens, fille de Rodolphe de Praroman et de n.Barbeli Pavillard. Devenue veuve pour la 2e. fois, Marguerite épousa en 3es.noces n.François de Glanne, seigneur de Ropraz (PZ: Généalogie de Praroman, No.67)
- v.1523 Othon d'I. de Cugy vend la moitié de la dime de Trey, pour le prix de 600 livres, à Jehan Amman<sup>d</sup> de Fribourg, v.1523 (PAD Châtonnaye p.197 n.)
- 1525 Octho, Claude, Pierre, Jehan et François, tous fils de feu Jehan d'Illens, de Cugy, prêtent quernet en faveur de Charles duc de Savoie; le quernet fut prêté par ledit Octho, ffeu Jehan, ffeu Pierre, ffeu Girard, ffeu Rodolphe d'Illens, 27.IV.1525 (AEF: Quernets 45 f.398, et 53 f.1)
- 1527 Othon d'Illens et ses frères possèdent une partie de la dime de Granges, 11.IV.1527 (DGA 428)
- 1527 Sentence arbitrale du grand conseil de Fribourg dans un différend survenu entre Othon d'Illens, donzel de Cugy, et ses frères, d'une part, et Benoît de Glanne, écuyer, seigneur de Cugy, d'autre part, au sujet de leurs droits et devoirs respectifs, 24.X.1527 (AEF: Titres d'Estavayer 806)
- +av.1532 Othon d'I. mourut av.le 5.VII.1532 date à laquelle ses enfants Rodolphe et Jehanne sont dits enfants de feu Othon, (AC Dominicaines: N 1)

- 1536 Claude et Jehan d'Illens (Derlin), frères, de Cugy, font une reconnaissance de dette, de 1620 fl.pp., en faveur de Marguerite de Praroman, veuve de feu Octo d'Illens, leur frères, à présent femme de n.François de Glanne, seigneur de Ropraz, 18.V.1536 (AEF: Titres d'Estavayer 531)
- +av.1544 Marguerite de Praroman mourut avant le 17.III.1544, date à laquelle un acte parle de feu Marg.de P. épouse de feu Otto d'Illens (AEF: Titres de Vuippens 123.- PZN)
- 1533 Claude et Jean d'Illens, frères, et les enfants mineurs de feu Octo, donzels de Cugy, Jean agissant aussi au nom de son frère François, vendent à Antoine Pavillard, chevalier, tout leur héritage sis dans la paroisse de S.Martin de Vaud, pour le prix de 3200 livres faibles de Fribourg, S.Luc, év.(18.X) 1533 (AEF: Grosse de Romont 76, fo.141 /Copie/)
- 1520 Jean ffeu Pierre de Clérie, de Gruyère, vend à Othon d'Illens de Cugy: 1/2 pose de vigne sise à Lutry, 1/4 de la grande dîme de S.Martin de Vaud, un cens rière Siviriez, bien qui lui étaient parvenus par succession de sa mère, Marguerite d'Illens, ffeu Jehan, et de son parent Claude d'Illens, 1520 (AEF: Titre de Vaulruz 47)
- 1510/11 Claude Ansermet, bgs.et sautier d'Estavayer, prête reconnaissance en faveur d'Octhon et de Glaude de Illens, frères, fils de feu n.Jehan de Illens, mayor de Cugy, pour une seytorée de pré sise au fenage de Frasses, tenue contre un cens de 2 sols laus.bons, 13.II.1510 (1511 n.s.)
- 1518 Otto Dirlens, Glaude, Jehan et Francey Dirlens, frères, écuyers, de Cugy, et aussi au nom de vén.Jacques Dirlens, conventuel à Payerne et de n.Pierre Dirlens, en ce moment à Rome pour parvenir à l'ordre de la prêtrise, tous frères, du consentement de Janna de Monestjé, leur mère, font savoir qu'ils ont vendu au Clergé de Notre-Dame de Fribourg, soit à Pierre Burkinet, recteur de Notre-Dame, et audit Clergé, un cens annuel et perpétuel de 80 lb.de monnaie coursable à Fribourg, payable à Fribourg le 29.V. et assigné sur leur grand Clos de Cugy, derrière leur maison d'habitation, pour le prix de 1600 lb.frib. le droit de rachat est accordé, 29.V.1518 (AEF: Reg.Not.113 fo.288, et 117 fo.27)
- 1518 Ottoz Dirlens, écuyer, résidant à Cugy, à son nom et à celui de Janna sa mère, et de Claude, Pierre et Jehan ses frères, fait savoir qu'il a vendu à Ueli Vogt alias Seytenmacher, conseiller et b.f., agissant comme avoué desf enfants de feu n. Jehan de Furno, b.f., un cens annuel et perpétuel de 5 lb.de monnaie coursable à Fribourg, payable à Fribourg à la Toussaint et assigné sur le Grand Clos sis à Cugy, pour le prix de 100 lb.de monnaie coursable à Fribourg, 6.XI.1518 (AEF: Reg.Not.113 fo.293 v., et 117 fo.59 v.)

- 1522 Otto Dirlens, écuyer, résidant à Cugy, et Jacques de Riva, bgs.de Payerne, font savoir que n.Humbert de Praroman, chevalier, conseiller de Fribourg, et Daniel Meyer, b.f., à notre requête se sont déclarés cautions en faveur de D.Pierre Cruz, chapelain, au nom et comme procureur du Clergé de Notre-Dame de Fribourg, pour 6 muids de froment, mesure de Fribourg, et 5 lb.de monnaie coursable à Fribourg de cens, vendu pour le prix de 700 lb.de monnaie coursable à Fribourg de principal, 27.II.1522 (a.Nativ.) (AEF: Reg.Not.116, fo.103)
- 1522 Otto Dirlens, écuyer, résidant à Cugy, et Jacques de Riva, bgs.de Payerne font savoir qu'ils ont vendu à D.Pierre Cruz, chapelain, agissant comme procureur du Clergé de Notre-Dame de Fribourg, un cens annuel et perpétuel de 6 muids de pur froment, mesure de Fribourg, et de 5 lb.frib., cens payable à la S.André apôtre et assigné, par Otto Dirlens sur toute sa maison sise à Cugy et sur les places, champs et prés sis aux environs de ladite maison, et pour Jacques de Riva sur sa maison et place sises en la ville de Payerne, le prix de vente étant de 700 lb.de monnaie coursable à Fribourg, 27.II.1522 (a.Nativ,) (AEF: Reg.Not.117, fo.202 v.)
- 1522 Les arbitres nommés par n.Loyse de Illens, veuve de discret Jehan Chastel, secrétaire de Morat, par Otho et Claude d'I. ses frères, d'une part, et par Jehan Chierre, bgs.de Morat, agissant comme tuteur des enfants dudit feu Jehan Ch. et de ladite Loyse, d'autre part, prennent une décision relative aux prétentions de cette veuve à l'usufruit des biens de son mari, 7.VII.1522 (AEF: Reg.Not.3453, fo.2)
- 1522 Otho d'Illens est témoin de l'inventaire des biens de feu Jehan Chastel, fait entre les mains de Jehan Chierre, tuteur des enfants dudit feu Jehan Chastel, 7.VII.1522 (AEF: Reg.Not.3453, fo.3 v.)
- 1526 Loyse Deyllens, fille de feu n.Jehan Deyllens, de Cugy, veuve de n.Jehan Chastel, bgs.de Morat, délivre une quittance à Otho Deyllens, mayor de Cugy, son frère, pour tous ses biens tant paternels que maternels, et fr<sup>a</sup>ternels que sororiels 26.IV.1526 (AEF: Famille d'Estavayer, parch.)
- 1527 Glaude d'Estavayer, évêque de Belley, vend pour 400 écus d'or du coin du Roy de France, au procureur de l'Abbaye de Payerne, sa dime de Grange qu'il prélève avec Octo d'Illens de Cugy, plus sa moitié de la dime de Seigneux, 11.IV.1527 (AEF: Famille d'Estavayer, parch.)
- 1527/28 Octo de Illens, donzel, de Cugy, confesse avoir reçu de Jehan coseigneur d'Estavayer la somme de 52 sols et 6 den. laus.bons, dont il passe quittance, 29.I.1527 (a.Annonc.) 1528 n.s.) (AEF: Famille d'Estavayer, parch.)

- 1555 Claude d'Illens, et Rodolphe d'Illens, son neveu, donzels de Cugy, à leur nom et à celui de Jehan d'Illens, frère de Claude et d'Octho, ledit Rodolphe résidant à Lausanne, déclarent qu'ils ont vendu à feu ledit Octho d'Illens, père de Rodolphe, un cens annuel de 15 florins de Savoie payable à la S. André apôtre, pour le prix de 300 fl. de Savoie, 29.VIII.1555  
(AEF: Famille d'Estavayer, parch.)

- 1511 François de Billens, de Romont, reconnaît tenir en fief des frères Othon et Claude d'Illens, la moitié de la dime de Frasses, sous le cens annuel de  $\frac{1}{2}$  livre de poivre et de  $\frac{1}{2}$  livre de gingembre, 31.I.1511 (AEF: Titres d'Estavayr 933)
- 1525 Otho d'Illens, en son nom et en celui de ses frères Claude, Pierre, Jehan et François, ffeu Jehan, ffeu Pierre, ffeu Girard, ffeu Rodolphe d'Illens, prête quernet, pour leur fief de La Molière, en faveur du duc Charles de Savoie, 27.IV.1525 (AEF: Quernets 45 f.398, et 53 f.1)
- 1532 Claude d'I., mayor de Cugy, coseigneur de Ménières et de La Molière, Jeha et François ses frères, ainsi que Rodolphe et Jehanne, enfants de feu leur frère Othon et de Marguerite de Praroman, ont un différend au sujet du bois de La Chaux, rière Cugy, 5.VII.1532 (AC Dominicaines: N 1.- PZN)
- 1536 Claude et Jehan d'I. (Derlin), frères, de Cugy, passent une reconnaissance de dette, de 1620 fl.pp., en faveur de noble Marguerite de Praroman, relaissée de n.Otho Derlin, leur frère, à présent femme de n.François de Glanne, seigneur de Ropraz, 18.V.1536 (AEF: Titres d'Estavayer 531)
- 1536 Claude et Jehan d'Illens, frères, donzels de Cugy, sont coseigneurs de La Molière et de Ménières, 28.X.1536 (DGN Répert.)
- 1537 Jeanne, ffeu Oothe de Illens, donzel de Cugy et coseigneur de La Molière, femme de François de Lutry, autrement Mayor, donne quittance à Rodolphe d'Illens son frère, à Humbert de Praroman, ainsi qu'à Claude, Jehan et François d'Illens, frères, ses oncles, tuteurs et gouverneurs dudit Rodolphe d'Illens, 19.IX.1537 (AEF: Fonds de Praroman.- PZN)
- 1538 Claude et Jehan d'Illens, coseigneurs de La Molière et de Ménières, donnent en abergement à Jean Falliez, de Ménières, 3 poses de bois défriché, sises dans le bois de Verdières, contre un cens annuel de 9 sols laus. et d'une poule; toutefois, Claude et Jehan s'en réservent la juridiction, haute, moyenne et basse, 28.X.1538 (DGA 458)- Bise, Murist p.153.- AVEstavayer: Par.XVI 117 a)
- 1540 Claude d'I., donzel de Cugy, coseigneur de La Molière, ffeu Jehan, ffeu Pierre, ffeu Girard, ffeu Rodolphe, prête quernet à LLEE de Fribourg, pour la coseigneurie de La Molière, tant en son propre nom qu'en celui des enfants mineurs de feu son frère Othon, et de Jehan et François d'Illens, ses frères indivis, 10.XI.1540 (AEF: Quernet 52)
- 1540 Claude d'Illens, coseigneur de La Molière et de Ménières, donzel, et Pierre Brayer, bourgeois de Romont, font un échange avec Louis Musard, donzel de La Tour de Peilz; les premiers cèdent la moitié de la dime de Bossens et le dernier donne certains prés sis à La Tour de Peilz ainsi que 800 fl.pp.? 19.XII.1540 (DGA 463)

- 1542 Claude d'Illens et ses frères donnent en amodiation le moulin de Montet, sur la Glâne (DGN Répert.)
- 1544 Jehan et François d'Illens, frères, de Cugy, tant en leur nom qu'en celui de Claude, leur frère, et de Rodolphe ffeu Otto, aussi leur frère, s'obligent envers Petermann de Vuippens, coseigneur dudit lieu, pour 500 fl.pp. du Pays de Vaud, à cause du mariage de feu n. Marguerite de Praroman, épouse dudit feu Otto d'Illens, et mère de Petermann de Vuippens et dudit Rodolphe d'Illens, 17.III.1544 (AEF: Titres de Vuippens 123.- PZN)
- 1547 Claude, Jehan et François d'Illens, ffeu Jehan, et Rodolphe ffeu leur frère Othon prêtent hommage en faveur de LLEE de Fribourg pour des biens situés dans la mayorie de Cugy, fief dépendant de la baronnie de Montagny, 2.V.1547 (DGA 475)- AEF: Quernet 23 fo.31, et 11<sup>3</sup> fo.75.- DGN Répert.)
- 1553 Claude d'Illens mit ses biens en décrêt pour payer ses dettes, et la collocation se fit le 27.II.1553. Dans cette discussion, il est fait mention de Petermann d'Illens, ffeu Claude, qui est colloqué sur le 1/4 des bois de Verdières pour la créance de feu Bernarde, sa mère.
- 1553 Les frères Claude, Jean citoyen de Lausanne, François, ainsi que Rodolphe ffeu Othon d'Illens leur frère, partagent entr'eux leurs biens de Verdières, 18.X.1553 (DGN Répert.)- AVEstavayer: Par.XVI 38 a, 39, 143)
- 1553-55 Pierre Chuard, notaire de Cugy et Payerne, plaide un procès contre Marguerite de Viry, épouse de Claude d'Illens denzel de Cugy, dont il était caution à Bâle pour 500 écus (RGV I p.526)
- 1554 Claude d'Illens, donzel de Cugy, coseigneur de La Molière, ffeu Jehan, ffeu Pierre, ffeu Girard, ffeu Rodolphe d'Illens, en son nom et en celui des enfants minurs de feu Othoz de Illens son frère, et aussi en celui de ses frères Jean et François, prête quernet à LLEE de Fribourg pour le château et le domaine de La Molière, ainsi que pour divers autres biens, 3.VII.1554 (AEF: Quernet 41 fo.94)
- 1557 Le sénat de Fribourg fait savoir au conseil d'Estavayer que Jean et Claude d'Illens lui ont offert tous leurs bois de Verdières, et l'encourage à faire cette acquisition, 4.XII.1557 . L'assemblée des bourgeois du 12.XII.1557 en décide l'achat, soit 45 poses à Jean et 35 à Claude (DGA 489)
- 1558 Claude et Jean d'Illens, et Guillaume fils dudit Jean, vendent à Claude Juat, agissant comme gouverneur d'Estavayer, leurs parts à la forêt de Verdières, ainsi que celle de feu François, frère de Claude et de Jean; Claude promet de faire ratifier la vente par Marguerite de Viry, sa femme; 11.I.1558 (AVEstavayer: Par.XVI 52 a, 53 a.- DGA 489)  
Le prix avait été fixé à 3000 florins, plus 7 écus d'or pour les vins.

- 1558 Le conseil d'Estavayer n'ayant pas encore pu obtenir, malgré plusieurs sommations, la ratification par Marguerite de Viry épouse de Claude d'I., de la vente des bois de Verdières, fait emprisonner ledit Claude par l'avoyer d'Estavayer; Marguerite se rend alors à Estavayer et ratifie cette vente; Claude est alors relâché, on lui remet les 15 fl. de vin stipulés dans la vente et le conseil fit de plus donner la somme de 12 fl. pour le dîner des deux époux à la Maison de Ville, 29.VI.1558 (DGA 493.- AVEstavayer: Par.XVI 53)
- 1566 Marguerite de Viry, femme de Claude d'Illens, donzel de Cugy, coseigneur de Ménières et mayor de Montet, fait son testament par lequel elle nomme comme héritiers ses enfants, François, Jannaz femme de Jacques Chuard et Suzanne; elle demande à avoir sa sépulture dans l'église de Cugy, 10.VIII. 1566 (PAD Cugy p.450)
- av.1571 Marguerite de Viry mourut av.1571 (DGN Répert.)
- 1522 Les frères Claude et Joan Dirlens (d'Illens), Pierre de Glanna et d'autres sont témoins de la mise en possession de l'église de Cugy en faveur du couvent d'Hauterive, 25.VI.1522 (AEF: Hauterive V 17)
- 1533 Claude et Jehan d'I., frères, et les enfants mineurs de feu Octo d'I., donzels de Cugy, Jehan agissant aussi au nom de son frère François, vendent à Antoine Pavillard, chevalier, tout leur héritage sis dans la paroisse de S.Martin de Vaud, pour le prix de 3200 livres faibles de Fribourg, S.Luc, év.(18.X) 1533 (AEF: Grosse de Romont 76, fo.141/Copie/)
- 1540 Claude d'Illens, coseigneur de La Molière et Pierre Brayer, notaire de Romont, d'une part, et Louis Musard, donzel de la Tour de Peilz, coseigneur de Villarimboud, d'autre part, procèdent à un échange de différents biens, 19.XII.1540 (AEF: Titre de Romont 360)
- 1510/11 Claude Ansermet, bgs.et sautier d'Estavayer, prête reconnaissance en faveur d'Octhon et de Glaude d'Illens, frères, feu noble Jehan d'I., mayor de Cugy, pour une seytorée de pré sise au fenage de Frasses, bien tenu contre un cens de 2 sols laus.bons, 13.II.1510 (1511 n.s.) (AEF: Famille d'Estavayer, parch.)
- 1518 Otto Dirlens, Glaude, Jehan et Francey Dirlens, frères, écuyers, de Cugy, et aussi au nom de vénérable Jacques Dirlens, conventuel à Payerne, et de n.Pierre Dirlens, en ce moment à Rome pour parvenir à l'ordre de prêtrise, tous frères, du consentement de Janna de Monestyé, leur mère, font savoir qu'ils ont vendu au Clergé de Notre-Dame de Fribourg, soit à Pierre Burkinet, recteur de Notre-Dame, et à tout le Clergé, un cens annuel et perpétuel de 80 lb.de monnaie coursable à Fribourg, cens payable le 29.V. et assigné sur leur grand Clos sis à Cugy, derrière leur maison d'habitation, et ce pour le prix de 1600 lb.frib., 29.V.1518 (AEF: Reg.Not.113 fo.299, et 117 fo.27)

- 1518 Ottoz Dirlens, écuyer, résidant à Cugy, à son nom et à celui de Janna sa mère, et de Claude, Jacques, Pierre et Jehan Dirlens ses frères, fait savoir qu'il a vendu à Ueli Vogt alias Seytenmacher, conseiller et b.f., agissant comme avoué des enfants de feu n.Jehan de Furno, b.f., un cens annuel et perpétuel de 5 lb.de monnaie coursable à Fribourg, cens payable à Fribourg, à la Toussait, et assigné sur le Grand Clos sis à Cugy, et ce pour le prix de 100 lb.de monnaie coursable à Fribourg, 6.XI.1518 (AEF: Reg.Not.113 fo.293 v., et 117 fo.59 v.)
- 1532 Prononciation au sujet d'un différend surgi entre Jehan d'Estavayer, coseigneur dudit lieu, Jehan ffeu Benoit de Glannaz, seigneur de Cugy, et Loys de Gléresse, seigneur de Rueyres, d'une part, et Claude d'Illens, donzel, mayor de Cugy, coseigneur de la Molière et de Ménières, Jehan et François d'Illens ses frères, Rodolphe et Jehanne enfants de feu Othton d'Illens leur frère, protecteurs de n.Marguerite de Praroman, d'autre part, au sujet d'une forêt sise en la seigneurie et les confins de Cugy, appelé le Bois de la Chaux, 5.VII.1532 (AEF: Famille d'Estavayer, parch.)
- 1534 François Tétat, de Cugy, et Claudine sa femme fille de feu Jaquet Pauloz alias Philimont, de Cugy, reconnaissent devoir aux nobles Claude et Jehan Deyllens, frères, mayors de Cugy, coseigneurs de La Molière et de Ménières, 50 florins de Savoie, chacun valant 12 sols laus.bons, 1 sac de froment et un sac de fin froment, mesure d'Estavayer, 24,XI,k534 (AEF: Famille d'Estavayer, parch.)
- 1536- Jehan, Claude et François d'Illens, frères, vendent sous bénéfice de rachat à Othman Gottrau la moitié de la dime de Trey, 1549 indivise avec les Religieuses de Romont, pour 1/4, et Jehan et Jacques Chassot, pour 1/4, plus quelques cens 23.VIII.1536 Cette vente fut laudé par le châtelain de Montagny, Stöbi, le 3.XII.1537 Jehan d'Illens racheta en effet cette dime le 6.IX.1546, mais Jehan, Claude et François d'Illens la revendirent à nouveau à Niclaus Gottrau pour 120 écus d'or au soleil le 22.III.1549 (AEF: Titre de Montagny 278)
- 1538 Glaude d'Illens, donzel de Cugy, est l'un des témoins de l'acte par lequel Bastiane de Leclée, veuve de Benoit de Glannaz reconnaît avoir reçu de Jehan de Glannaz, ffeu Benoit, certaines sommes pour la restitution de la dot de ladite Bastiane et de sa fille Marie, jadis femme de François de Bruyt, 11.X.1538 (AEF: Famille d'Estavayer, parch.)
- 1541 Les nobles Glaude et Jehan de Illens, donzels, de Cugy, ffeu Jehan de I., de Cugy, à leur nom et à celui de n.Françoid de I., leur frère, prêtent reconnaissance en faveur de LLEE de Fribourg pour un pré sis au fenage de Montet, 16.III.1541 (AEF: Grosse d'Estavayer 91 b, fo.522)

- 1544 Reconnaissance en faveur de LLEE de Fribourg, pour divers biens, prêtée par les nobles Jehan et François de Illens, pour eux et leur frère Claude, tous fils de n.Jehan de Illens, et aussi pour Rodolphe d'Illens ffeu n.Octhoz ffeu n.Jehan, leur neveu, 30.IX IV.1544 (AEF: Grosse d'Estavayer 93, fo.544)
- 1545 Noble Claude Derlens, de Cugy, promet sur sa bonne foi et obligation de tous ses biens, envers Jehan Derlens, son frère, pour la somme de 500 écus (texte peu clair), 9.VII.1545 (AEF: Reg.Not.122, fo.197 v.)
- 1547 Jehan, Claude, François et Rod d'Illens prêtent quernet en faveur de LLEE de Fribourg, 4.V.1547 (AEF: Quernet 146)
- 1550 Claude de I., donzel de Cugy, coseigneur de Ménières, à son nom et comme puissance ayant des noble Jehan et François de Illens, ses frères, fait savoir qu'un différend a surgi entre lui et Claudine de Vuippens, veuve de Jehan d'Estavayer, coseigneur dudit lieu, agissant comme tutrice de ses enfants, et ce au sujet de la grande dime de Frasses, 18.VI.1550 (AEF: Famille d'Estavayer, paroh.)
- ap.1553 ? Noble Claude de Illens est mayor de la mayorie de Montet pour la part des nobles enfants fils de feu nooble et puissant seigneur Jehan d'Estavayer, coseigneur dudit lieu, s.d. (ap.1553 ?) (AEF: Famille d'Estavayer, pap.)
- 1555 Claude de I. et Rodolphe de Illens, son neveu, donzels de Cugy, à leur nom et à celui de Jehan de I., frère dudit Claude, et d'Octho, ledit Rodolphe résidant à Lausanne, déclarent qu'ils ont vendu à feu ledit Octhoz de I., père de Rodolphe, un cens annuel de 15 fl.de Savoie payable à la S.André apôtre, pour le prix de 300 fl.de Savoie, 29.VIII.1555 (AEF: Famille d'Estavayer, parch.)
- 1563 Claude et Jehan de Yllens, frères, donzels de Cugy, prêtent une reconnaissance en faveur de Jehan Berney, abbé du couvent d'Hauterive, pour différents biens, 14.III.1563 (AEF: Grosse d'Hauterive V 2, fo.1)
- +av.1568 Noble Claude d'I. mourut avant le 10.V.1568, date à laquelle n.François d'Illens, donzel de Cugy est dit fils de feu Claude 10.V.1568 (AEF: Grosse d'Estavayer 144, fo.88)
- 1522 Décision des arbitres nommés par n.Loyse de Illens, veuve de discret Jehan Chastel, secrétaire de Morat, et n. Otho et Claude d'Illens, ses frères, d'une part, et par Jehan Chierre, bgs.de Morat, comme tuteur des enfants dudit feu Jehan Chastel et de ladite Loyse, d'autre part, au sujet des prétentions de ladite veuve à l'usufruit des biens de son mari, 7.VII.1522 (AEF: Reg.Not.3453, fo.2)

1517 Henri fils de Jehan d'Illens, de Cugy, vend à Jehan de La Molière, seigneur de Cheyres, quelques cens à percevoir rière Cheyres, 1517 (Bise, Murist p.153)

NB. Ce personnage est douteux, car il ne se retrouve dans aucun autre document; Bise ne se serai-il pas tous simplement trompé de prénom ?

- 1523 Othon et Jean d'Illens, frères, sont cités dans un document du 15.VII.1523 (DGN Répert.)
- 1525 Octho d'Illens, ffeu Jehan, ffeu Pierre, ffeu Girard, ffeu Rodolphe, tant à son propre nom qu'à celui de ses frères Claude, Pierre, Jean et François, prête quernet au duc Charles de Savoie pour leur coseigneurie de La Molière, 27.IV.1525 (AEF: Quernets 45 fo.398, et 53 fo.1)
- 1532 Claude, Jean et François d'Illens, frères, ainsi que Rodolphe et Jeanne, enfants de feu Othon frère des précédents, ont un différend au sujet du bois de La Chauz rièrre Cugy, 5.VII.1532 (AC Dominicaines: N 1.- PZN)
- 1536 Claude et Jean d'Illens (derlin), frères, passent une reconnaissance de dette, de 1620 fl.pp., en faveur de Marguerite de Praroman, veuve de leur frère Octho, à présent femme de François de Glanne, seigneur de Ropraz, 18.V.1536 (AEF: Titres d'Estavayer 531)
- 1537 Jeanne ffeu Octhe de Illens, donzel de Cugy et coseigneur de La Molière, femme de François de Lutry, autrement Mayor, donne quittance à Rodolphe d'Illens son frère, à Humbert de Praroman, ainsi qu'à Claude, Jean et François d'Illens, frères, ses oncles tuteurs et gouverneurs dudit Rodolphe d'I., 19.IX.1537 (AEF: Fonds de Praroman.- PZN)
- 1537 Jean d'Illens, gentilhomme de Cugy, vend quelques cens rièrre Châtel S.Denis à Hans Reyff, conseiller de Fribourg, 7.X.1537 (AEF: Titres de Châtel 10)
- 1538 Claude et Jean d'Illens, coseigneurs de La Molière et de Ménières, donnent en abergement à Jean Falliez, de Ménières, trois poses de bois défriché, sises dans le bois de Verdières, contre un cens de 9 sols laus. et une poule; les Illens se réservent toutefois la juridiction, haute, moyenne et basse, 28.X.1538 (DGA 458.- Bise, Murist p.153.- AVEstavayer: Par.XVI 117 a)
- 1540 Claude d'Illens, donzel de Cugy, coseigneur de La Molière, ffeu Jehan, ffeu Pierre, ffeu Girard, ffeu Rodolphe, tant à son nom qu'en celui des enfants mineurs de feu son frère Octhe, et aussi au nom de ses autres frères indivis, Jean et François, prête quernet en faveur de LLEE de Fribourg pour leur coseigneurie de La Molière, 10.XI.1540 (AEF: Quernet 52)
- 1544 La famille d'Illens /c.a.d. Jean/ fut reçue dans la bourgeoisie de Lausanne en 1544 (DHV I p.844)  
Sa descendance s'éteignit à Lausanne par la mort de Georgine d'Illens, commerçante à la rue de Bourg, morte le 7.III.1880
- 1522 Les frères Claude et Joan Derlens (d'Illens) et Pierre de Glanna et d'autres sont témoins de la mise en possession de l'église de Cugy en faveur du couvent d'Hauterive, 25.VI.1522 (AEF: Hauterive V 17)

- 1544 Jean et François d'I., frères, en leur nom et en celui de Claude leur frère, et de Rodolphe ffeu Otto d'Illens, aussi leur frère, s'obligent envers n.Petermann de Vuippens, co-seigneur dudit lieu pour la somme de 500 fl.pp.du Pays de Vaud, à cause du mariage de feu Marguerite de Praroman, épouse dudit Otto d'I., et mère des dits Petermann et Rodolphe, 17.III.1544 (AEF: Titres de Vuippens 123.- PZN)
- 1547 Claude, Jean et François, frères, et fils de feu Jehan d'I., et Rodolphe ffeu Otthe d'Illens, frère des premiers, prêtent quernet en faveur de LLEE de Fribourg pour la majorité de Cugy et diverses autres rentes sises dans la baronnie de Montagny, 2.V.1547 (AEF: Quernets 11<sup>3</sup> fo.75, et 23 fo.31.- DGA 475)
- 1553 Claude, Jean citoyen de Lausanne, François, et leurs neveux/  
et Rodolphe ffeu Othon d'Illens font le partage de leurs biens de Verdières, 18.X.1553 (DGN Répert.)- AVEstavayer: Par. XVI 38 a, 39, 143)
- 1553 Jean d'Illens, demeurant à Lausanne, est arbitre dans un différend survenu entre Claudine de Vuippens et Pierre Cerjat de Moudon, au sujet d'une maison, grange et curtil sis à Moudon, 1553 (DGA 473)
- 1554 Claude d'Illens, ffeu Jehan, ffeu Pierre, ffeu Girard, ffeu Rodolphe, à son nom et en celui des enfants mineurs de feu Octhoz d'Illens son frère, et aussi de Jean et François ses autres frères, prêtent quernet à LLEE de Fribourg pour le château et le domaine de La Molière, 3.VII.1554 (AEF: Quernet 41, fo.94)
- 1557 Le sénat de Fribourg fait savoir au conseil d'Estavayer que Jean et Claude d'Illens lui ont offert tous leurs bois de Verdières, et l'encourage à faire cette acquisition, 4.XII.1557.- L'assemblée des bourgeois en décide alors l'achat, le 12.XII.1557 (DGA 489)
- 1558 Claude et Jean d'Illens, et Guillaume fils dudit Jean, vendent leurs bois de Verdières à Claude Juat, agissant comme gouverneur d'Estavayer, ainsi que la part de feu François d'Illens, leur frère, pour le prix de 3000 florins et 7 écus d'or pour les vins (AVEstavayer: Par.XVI 52 a, 53 a.- DGA 489)
- Jean d'Illens avait épousé n.Rose d'Arney (Baron d'Estavayer, Généalogie de Praroman).
- 1533 Claude et Jehan d'Illens, frères, et les enfants mineurs de feu Octo, Jehan agissant aussi pour son frère François, vendent à Antoine Pavillard, chevalier, tout leur héritage sis dans la paroisse de S.Martin de Vaud, pour le prix de 3200 livres faibles de Fribourn, S.Luc, év.(18.X) 1533 (AEF: Grosse de Romont 76, fo.141 /copie/)

- 1544 Jean d'Illens, donzel de Cugy, est reçu bourgeois de Lausanne, 23.XI.1544 (MVE 82)
- 1557 Jean d'Illens vend ses droits sur les seigneuries de La Molière et de Ménières, 14.II.1557 (MVE 82)
- Rose d'Arnex apporta à son mari Jean d'Illens une partie d'un fief sis à Chavannes près d'Ecublens (Vaud), s.d. (DHV I 399)
- 1518 Noble Otto Dirlens, Claude, Jehan et Francey Dirlens, frères, de Cugy, à leur nom et à celui de vénérable Jacques, conventuel au monastère de Payerne, et de n. Pierre Dirlens, à présent à Rome pour parvenir à l'ordre de prêtrise, tous frères, du consentement de n.Dame Janna de Monestyé, leur mère, vendent au Clergé de Notre-Dame de Fribourg, soit à D.Pierre Burkinet, recteur de Notre-Dame, et au Clergé, un cens de 80 lb.de monnaie coursable à Fribourg, cens annuel et perpétuel payable à Fribourg 12 29.V., et assigné sur leur clos sis à Cugy, derrière leur maison d'habitation, pour le prix de 1600 lb.frib.; le droit de rachat est accordé, 29.V.1518 (AEF: Reg.Not.113 fo.288, et 117 fo.27)
- 1518 Ottoz Dirlens, écuyer, résidant à Cugy, à son nom et à celui de Janna sa mère et de Glaude, Jacques, Pierre et Jehan D., ses frères, fait savoir qu'il a vendu à Uely Vogt alias Seytenmacher, conseiller et b.f., un cens annuel et perpétuel de 5 lb.de monnaie coursable à Fribourg, cens payable à Fribourg à la Toussaint et assigné sur leur grand clos sis à Cugy, pour le prix de 100 lb.de monnaie coursable à Fribourg, 6.XI.1518 (AEF: Reg.Nob. 113 fo.293 v., et 117 fo.59 v.) Uely Vogt agit en tant qu'avoué et gouverneur des enfants de feu n.Jehan de Furno, b.f.
- ~~1522~~ Décision des arbitres nommés par n.Loyse d'Illens, veuve de discret Jehan Chastel, secrétaire de Morat, et par n.Otho et Claude d'Illens ses frères ---
- 1532 Prononciation au sujet d'un différend surgi entre Jehan coseigneur d'Estavayer, Jehan ffeu Benoit de Glannaz, seigneur de Cugy, et Loys de Gléresse, seigneur de Rueyres, d'une part, et Claude d'Illens, donzel, mayor de Cugy, coseigneur de La Molière et de Ménières, Jehan et François d'Illens ses frères, Rodolphe et Jehanne, enfants de feu Othon d'Illens leur frère, protecteurs de n.Marguerite de Praroman, d'autre part, au sujet d'une forêt sise en la seigneurie et confins de Cugy, appelée le Bois de la Chaulx, 5.VII.1532 (AEF: Famille d'Estavayer, parch.)
- 1534 François Tétat, de Cugy, et Claudia sa femme fille de feu Jaquet Pauloz alias Philimont, de Cugy, reconnaissent devoir aux nobles Claude et Jehan Deyllens, frères, mayors de Cugy, coseigneurs de La Molière et de Ménières, 50 fl.de Savoie, chacun valant 12 sols laus.bons, plus 1 sac de froment et 1 sac de fin froment, mesure d'Estavayer, 24.XI.1534 (AEF: Famille d'Estavayer, parch.)

- 1536 Jehan, Claude et François d'I., frères, vendent sous bénéfice de rachat à Othman Gottrau la moitié de la dîme de Trey, indivise avec les Dominioaines d'Estavayer pour 1/4, et Jehan et Jacques Chassot pour 1/4, plus quelques cens, 23.VIII.1536
- 1546 Jehan d'I. racheta cette dîme le 6.IX.1546, mais
- 1549 Jehan, Claude et François d'I. la revendirent à Niclaus Gottrau, pour le prix de 120 écus au soleil, le 22.III.1549 (AEF: Titre de Montagny 278)
- 1540 Noble Jehan de Yllens est témoin d'une reconnaissance de Jacques Gaul, résidant à Cugy, en faveur de Jehan de Glannaz, seigneur de Cugy et Vesin, et coseigneur de Ménières, 25.VII.1540 (AEF: Famille d'Estavayer, parch.)
- 1541 Les nobles Glaude et Jehan de Illens, donzels de Cugy, ffeu n.Jehan d'Illens, de Cugy, à leur nom et à celui de François leur frère prêtent reconnaissance en faveur de LLEE de Fribourg, pour un pré sis au fenage de Montet, 16.III.1541 (AEF: Grosse d'Estavayer 91 b, fo.522)
- 1544 Nobles Jehan et François de Illens, pour eux et pour leur frère Claude, fils de n.Jehan d'Illens, donzels de Cugy, et aussi pour Rodolphe ffeu Octhoz ffeu Jehan d'Illens, leur neveu, prêtent reconnaissance en faveur de LLEE de Fribourg pour divers biens, 30.IV.1544 (AEF: Grosse d'Estavayer 93, fo.544)
- 1545 Noble Claude Derlens, de Cugy, promet sur sa bonne foi et obligation de tous ses biens envers Jehan Derlens son frère, pour la somme de 500 écus (acte peu clair) 9.VII.1545 (AEF: Reg.Not.122, fo.197 v.)
- 1547 Jehan, Claude, François et Rodolphe d'Illens prêtent quernet en faveur de LLEE de Fribourg, 4.V.1547 (AEF: Quernet 146)
- 1550 Claude de Illens, donzel de Cugy, coseigneur de Ménières, à son nom et comme puissance ayant des n.Jehan et François d'I. ses frères, fait savoir qu'un différend a surgi entre lui et Claudine de Vuippens, veuve de Jehan coseigneur d'Estavayer, agissant comme tutrice de ses enfants, au sujet de la dîme de Frasses, 18.VI.1550 (AEF: Famille d'Estavayer, parch.)
- 1555 Claude de Illens et Rodolphe d'Illens son neveu, donzels de Cugy, à leur nom et à celui de Jehan de I., frère de Claude, et d'Octhoz, ledit Rodolphe résidant à Lausanne, déclarent qu'ils ont vendu à feu ledit Octhoz de I., père de Rodolphe, un cens annuel de 15 fl.de Savoie payable à la S.André apôtre, pour le prix de 300 fl.de Savoie, 29.VIII.1555 (AEF: Famille d'Estavayer, parch.)
- 1563 Claude et Jehan de Yllens, frères, donzels de Cugy, prêtent reconnaissance en faveur de Jehan Berney, abbé du Couvent d'Hauterive, pour divers biens, 14.III.1563 (AEF: Grosse d'Hauterive V 2, fo.1)

- 1525 Octho d'Illens, de Cugy, ffeu Jehan, ffeu Pierre, ffeu Girard, ffeu Rodolphe, tant à son nom qu'en celui de ses frères Claude, Pierre, Jean et François, prte quernet en faveur de Charles duc de Savoie, pour leur coseigneurie de La Molière, 27.IV.1525 (AEF: Quernets 45 fo.398, et 53 fo.1)
- 1518 Noble Otto Dirlens, Claude, Jehan et Francey Dirlens, frères, de Cugy, à leur nom et à celui de vénérable Jacques, conventuel au monastère de Payerne, et de noble Pierre Dirlens, à présent à Rome pour parvenir à l'ordre de prêtrise, tous frères, et du consentement de n.Dame Janna de Monestyé, leur mère, vendent au Clergé de Notre-Dame de Fribourg, soit à D.Pierre Burkinet, recteur de Notre-Dame, et à tout le clercé, un cens de 80 lb. de monnaie coursable à Fribourg, cens annuel et perpétuel payable à Fribourg le 29.V., et assigné sur leur Clos sis à Cugy derrière leur maison d'habitation, pour le prix de 1600 lb.frib. Le droit de rachat est accordé; 29.V.1518 (AEF: Reg.Not.113 fo.288, et 117 fo.27)
- 1518 Ottoz Dirlens, écuyer, résidant à Cugy, à son nom et à celui de Janna sa mère, et de Glaude, Jacques, Pierre et Jehan Dirlens ses frères, fait savoir qu'il a vendu à Uely Vogt alias Seytenmacher, conseiller et b.f., agissant comme avoué des enfants de feu n.Jehan de Furno, b.f., un cens annuel et perpétuel de 5 lb.de monnaie coursable à Fribourg, payable à Fribourg à la Toussaint, et assigné sur son grand Clos sis à Cugy, et ce pour le prix de 100 lb.de monnaie coursable à Fribourg, 6.XI.1518 (AEF: Reg.Not.113 fo.293 v., et 117 fo.59 v.)

- 1525 Octho d'Illens, tant à son nom qu'en celui de ses frères Claude, Pierre, Jean et François, ffeu Jehan d'Illens, prête quernet en faveur du duc Charles de Savoie pour leur/coseigneurie de La Molière, 27.IV.1525 (AEF: Quernets 45 fo.398, et 53 fo.1)
- 1532 Claude d'Illens, Jean et François ses frères, ainsi que Rodolphe et Jeanne, enfants de feu Othon d'Illens leur frère ont ont différend au sujet du bois de La Chaux rière Cugy, 5.VII.1532 (AC Dominicaines: N 1.- PZN.- DGN Répert.)
- 1537 Jeanne ffeu Octhe d'Illens, femme de n.François Mayor de Lutry, donne quittance à Rodolphe d'Illens son frère, à Humbert de Praroman, ainsi qu'à Claude, Jean et François d'Illens, frères, ses oncles tuteurs et gouverneurs dudit Rodolphe, 19.IX.1537 (AEF: Fonds de Praroman.- PZN)
- 1540 Claude d'Illens, tant à son nom qu'en celui des enfants mineurs de feu Octho son frère, et aussi au nom de ses frères indivis, Jean et François, tous fils de feu Jehan, ffeu Pierre, ffeu Girard, ffeu Rodolphe d'Illens, prête quernet en faveur de LLEE de Fribourg pour leur coseigneurie de La Molière, 10.XI.1540 (AEF: Quernet 52)
- 1542 François d'Illens, donzel de Cugy, et ses frères cèdent pour le prix de 40 écus, à Jean Truffin, bourgeois d'Estavayer, des cens rière Franex et Nuvilly, 29.XI.1542 (AEF: Titres d'Estavayer 807)
- 1544 Jean et François d'Illens, frères, en leur nom et en celui de Claude leur frère et de Rodolphe ffeu Otto d'Illens, aussi leur frère, s'obligent envers n.Petermann de Vuippens, coseigneur dudit lieu, pour 500 fl.pp.du Pays de Vaud, à cuase du mariage de feu Marguerite de Praroman, épouse dudit feu Otto et mère de Petermann de Vuippens et de Rodolphe de Illens, 17.III.1544 (AEF: Titres de Vuippens 123.- PZN)
- 1547 Claude, Jean et François, ffeu Jehan d'Illens, prêtent quernet en faveur de LLEE de Fribourg pour la Mayorie de Cugy et divers revenus dépendant de la baronnie de Montagny, 2.V.1547 (AEF: Quernets 11<sup>3</sup> f.75, et 23 fo.31.- DGA 475)
- 1553 Claude, Jean, François, ainsi que leurs neveux, <sup>Claude, Jean et/</sup> Rodolphe ffeu Othon d'Illens, font le partage de leurs biens de Verdières, 18.X.1553 (DGN Répert.)- AVEstavayer: Par.XVI 38 a, 39,143)
- 1554 Claude d'Illens, ffeu Jehan, ffeu Pierre, ffeu Girard, ffeu Rodolphe, tant à son nom qu'en celui des enfants de feu Octhoz son frère, et aussi de Jean et François ses frères, prête quernet à LLEE de Fribourg pour le château et le domaine de La Molière, 3.VII.1554 (AEF: Quernet 41 fo.94)
- +av.1557 François était déjà mort en 1557 (DGN Répert.)
- 1558 La part du bois de Verdières de feu François fut vendue à la ville d'Estavayer le 11.I.1558 (AVEstavayer: Par.XVI 52 a, 53 a)

- 1533 Claude et Jean d'Illens, frères, et les enfants mineurs de feu Octo, donzels de Cugy, ledit Jean agissant aussi au nom de son frère François, vendent à Antoine Pavillard, chevalier, tous leur héritage sis dans la paroisse de S.Martin de Vaud, pour le prix de 3200 livres faibles de Fribourg, S.Luc, év. (18.X). 1533 (AEF: Grosse de Romont 76, fo.141 /Copie/)
- 1518 Otto Dirlens, Glaude, Jehan et Francey, frères, écuyers, de Cugy, et aussi au nom de vénérable Jacques Dirlens, conventuel au couvent de Payerne, et de n.Pierre Dirlens, en ce moment à Rome pour parvenir à l'ordre de prêtrise, tous frères du consentement de Janna de Monestyé, leur mère, font savoir qu'ils ont vendu au Clergé de Notre-Dame de Fribourg, soit à D.Pierre Burkinet, recteur de Notre-Dame, et à tout son Clergé un cens annuel et perpétuel de 80 lb. de monnaie coursable à Fribourg, cens payable le 29.V. et assigné sur leur grand clos de Cugy, 29.V.1518 (AEF: Reg.Not.117, fo.27)
- 1532 Prononciation au sujet d'un différend surgi entre Jehan coseigneur d'Estavayer, Jehan feu Benoit de Glannaz, seigneur de Cugy, et Loys de Gléresse, seigneur de Rueyres, d'une part, et Claude d'Illens, donzel, mayor de Cugy et coseigneur de La Molières et de Ménières, Jehan et François d'I. ses frères, Rodolphe et Jehanne d'I. enfants de feu Othon d'I., leur frère, protecteur de n.Marguerite de Praroman, d'autre part, au sujet d'une forêt sise en la seigneurie et confins de Cugy, appelée le "Bois de La Chaulx, 5.VII.1532 (AEF: Famille d'Estavayer, parch.)
- 1536 Jehan, Claude et François d'Illens, frères, vendent sous bénéfice de rachat, à Othman Gottrau, la moitié de la dime de Trey, indivise avec les religieuses de Romont (Fille-Dieu) pour 1/4, et avec Jehan et Jacques Chassot, pour 1/4, ainsi que quelques cens, 23.VIII.1536
- 1537 Cette vente fut laudée par le bailli de Montagny, 3.XII.1537
- 1546 Jehan d'Illens fait usage de son droit de rachat, 6.IX.1546
- 1549 Jehan, Claude et Francey d'I. vendent à nouveau, pour le prix de 120 écus au soleil, à Niclaus Gottrau, 22.III.1549 (AEF: Titre de Montagny 278)
- 1541 Les noble Glaude et Jehan de Illens, donzel, de Cugy, feu n.Jehan d'Illens de Cugy, à leur nom et à celui de noble François d'I., leur frère, prêtent reconnaissance en faveur de LEE de Fribourg, pour 1 pré sis au fenage de Montet, 16.III.1541 (AEF: Grosse d'Estavayer 91 b, fo.522)
- 1544 Jehan et François de I., , pour eux et pour leur frère Claude, fils feu Jehan d'Illens, donzels de Cugy, et aussi pour Rodolphe feu n.Octoz feu n.Jehan d'Illens, leur neveu, prêtent reconnaissance pour divers biens en faveur de LEE de Fribourg, 30.IV.1544 (AEF: Grosse d'Estavayer 93, fo.544)

- 1547 Jehan, Claude, François et Rodolphe d'Illens prêtent quernet en faveur de LEE de Fribourg, 4.V.1547  
(AEF: Quernet 146)
- 1550 Claude de Illens, donzel de Cugy, coseigneur de Ménières, à son nom et comme puissance ayant des nobles Jehan et François de I., ses frères, fait savoir qu'un différend a surgi entre eux et Claudine de Vuyppens, veuve de Jehan coseigneur d'Estavayer, comme tutrice de ses enfants, au sujet de la grande dîme de Frasses, 18.VI.1550  
(AEF: Famille d'Estavayer, parch.)
- 1518 Noble Otto Dirlens, Claude, Jehan et Francey Dirlens, frères, de Cugy, à leur nom et à celui de vénérable Jacques Dirlens, conventuel au monastère de Payerne, et de n.Pierre Dirlens, à présent à Rome pour parvenir à l'ordre de prêtrise, du consentement de n.Janna de Monestyé, leur mère, veuve de noble Jehan Dirlens, vendent au Clergé de Notre-Dame de Fribourg, soit à D.Pierre Burkinet et aux autres memnres du Clergé de Notre-Dame, un cens de 80 lb.de monnaie coursablir à Fribourg, cens annuel et perpétuel payable à Fribourg le 29.V. et assigné sur leur clos sis à Cugy, derrière leur maison d'habitation, et ce pour le prix de 1600 lb.frib.; le droit de rachat est accordé; 29.V.1518 (AEF: Reg.Not.113, fo.288)

- 1522 Déclaration des arbitres nommés par noble Loyse de Illens, veuve de discret Jehan Chastel, secrétaire de Morat, et par Otho et Claude de Illens, ses frères, d'une part, et par Jehan Chierre, bgs. de Morat, comme tuteur des enfants dudit feu Jehan Chastel et de Loyse, d'autre part, au sujet des prétentions de ladite Loyse à l'usufruit des biens de son mari, 7.VII.1522 (AEF: Reg.Not.3453, fo.2)
- 1522 Inventaire des biens mobiliers de feu Jehan Chastel (de Morat, mari de Loyse d'Illens), fait entre les mains de Jehan Chierre tuteur des enfants dudit feu Jehan Chastel, 7.VII.1522 (AEF: Reg.Not.3453, fo.3 v.)
- 1526 Loyse Deyllens, fille de feu noble Jehan Deyllens, de Cugy, veuve de noble Jehan Chastel, bgs. de Morat, délivre une quittance en faveur d'Octho Deyllens, mayor de Cugy, son frère, pour tous ses biens tant paternel que maternels et fraternels que sosoriels, 26.IV.1526 (AEF: Famille d'Estavayer, parch.)
- +av.1551 Roz de Illens, ffeu Othoz, donzel de Cugy, coseigneur de Ménières et de La Molière, fait savoir que noble Gaspard Chastel, de Morat, pour avoir payement de la dot de feu noble Loyse sa mère, fille de feu n.Jehan de Illens, soeur dudit feu no.Othoz, père de Roz, a fait vendre les gages par voie de justice, 16.XI.1551 (AEF: Famille d'Estavayer, parch.)

- 1518 Noble Otto Dirlens, Claude, Jehan et Francey Dirérens, frères, de Cugy, à leur nom et à celui de vénérable Jacques D., conventuel au monastère de Payerne, et de n. Pierre Dirlens, à présent à Rome pour parvenir à l'ordre de prêtrise, du consentement de noble Dame Janna de Monestjé, leur mère, veuve de n. Jehan Dirlens, vendent au Clergé de Notre-Dame de Fribourg, soit à Dom Pierre Burkinet, recteur de Notre-Dame et aux autres membres de ce Clergé, un cens annuel et perpétuel de 80 lb. de monnaie coursable à Fribourg, payable à Fribourg le 29.V. et assigné sur leur clos sis à Cugy, derrière leur maison d'habitation, et ce pour la prix de 1600 lb. frib.; le droit de rachat est accordé; 29.V.1518 (AEF: Reg. Not. 113 fo. 288, et 117 fo. 27)
- 1518 Ottoz Dirlens, écuyer, résidant à Cugy, à son nom et à celui de Janna sa mère, et de Glaude, Jacques, Pierre et Jehan Dirlens ses frères, fait savoir qu'il a vendu à Uely Vogt alias Sættenmacher, conseiller et b.f., agissant comme avoué des enfants de feu noble Jehan de Furno, b.f., un cens annuel et perpétuel de 5 lb. de monnaie coursable à Fribourg, payable à Fribourg à la Toussaint et assigné sur son grand clos sis à Cugy, et ce pour le prix de 100 lb. de monnaie coursable à Fribourg, 6.XI.1518 (AEF: Reg. Not. 113 fo. 293 v., et 117 fo. 59 v.)

- 1483/4 François feu n.Gaspard de Biongie, de Lutry, vend à Jehan d'Illens un cens de 9 sols laus., cens pû par ledit Jehan et par Claude d'Illens, son neveu, 20.III.1483 (84 n.s.) (AVEstavayer: Par.XV 552)  
NB. Comme Claude est le neveu de Jehan, il ne peut être que le fils de Pierre.
- +av.1553 Petermand d'Illens, fils de feu Claude est mentionné dans la discussion des biens de Claude d'Illens; il est alors colloqué sur le quart des bois de Verdières, pour la créance de feu Bernarde sa mère, femme dudit Claude (DGN Répert.)
- Bernarde de Glanne fut la première femme de Claude d'Illens (PAD Cugy 450)
- 1566 Claude aurait fait son testament en 1566 (PAD Cugy 4507, ce qui ne saurait être exact, à moins que dans l'acte ci-dessus de 1553 Claude ne soit pas dit feu, comme l'indique DG)
- 1568

14<sup>6</sup>77 Claude fils de <sup>f</sup>Claude d'Illens, de Cugy, fait son testament  
en faveur de ses fils Jacques et Jehan, 14<sup>7</sup>77 (PAD Cugy 463)  
16.2 (P.F. Rouleau I35)

14<sup>6</sup>77  
" Claude fils de Claude d'Illens de Cugy fait son testament  
en faveur de ses fils Jacques et Jehan, 14<sup>6</sup>77 (PAD Cugy 463)  
16<sup>6</sup>77 (REF. Nantier V 35)

- 1486 Marguerite d'Illens /~~peut être fille de Claude?~~/, épouse en 2es.noces de n.Pierre de Cléry, de Gruyère, donne une rente au Clergé de cette ville, 20.VII.1486; il s'agissait d'une rente de 8 livres pour la fondation d'une messe, à dire chaque mardi, à l'autel de Notre-Dame, en l'honneur de la Conception de la Sainte-Vierge (PAD Gruyère 9)
- +av.1520 Jean feu Pierre de Clérie de Gruyère vend à Othon d'Illens, de Cugy, divers biens sis à Lutry, S.Martin de Vaud et Sivrriez, biens qui lui étaient parvenus par succession de sa mère, Marguerite d'Illens, fille de feu Jehan, et de son parent Claude d'Illens, 1520 (AEF: Titre de Vaulruz 47)

- 1532 Claude d'Illens, Jean et François, frères, ainsi que Rodolphe et Jeanne, enfants de feu Othon frère des précédents et de Marguerite de Praroman, ont un différend au sujet du bois de La Chaux, rière Cugy, 5.VII.1532 (AC Dominicaines: N 1.- PZN.- DGN Répert.) (v. p. 2)
- 1537 Jeanne ffeu Othe d'Illens, épouse de François de Lutry, donne quittance à son frère Rodolphe, à Humbert de Praroman, ainsi qu'à Claude, Jean et François d'Illens, frères, ses oncles, tuteurs et gouverneurs dudit Rodolphe d'Illens, 19.IX.1537 (AEF: Fonds de Praroman.- PZN)
- 1544 Jean et François d'Illens, frères, en leur nom et en celui de Claude leur frère, et de Rodolphe ffeu Otto d'Illens, aussi leur frère, s'obligent envers Petermann de Vuippens, coseigneur dudit lieu, pour 500 fl.pp.du Pays de Vaud, à cause du mariage de feu n.Marguerite de Praroman épouse dudit Otto d'Illens, et mère de Pétermann et dudit Rodolphe, 17.III.1544 (AEF: Titres de Vuippens 123.- PZN)
- 1547 Claude, Jean et François, enfants de feu Jehan d'Illens, et Rodolphe ffeu Otthe d'Illens frère des trois premiers, prêtent quernet en faveur de LLEE de Fribourg, pour la majorité de Cugy et d'autres biens dépendant de la baronnie de Montagny, 2.V.1547 (AEF: Quernet 11<sup>3</sup> fo.75, et 23 fo.31.- DGA 475.- DGN Répert.)
- 1553 Les frères ~~Claude~~, Jean et François d'Illens, ainsi que Rodolphe ffeu Othon frère des premiers, font le partage de leurs biens de Verdières, 18.X.1553 (AVEstavayer: Par.XVI 38 a, 39, 143.- DGN Répert.)
- 1557 Rodolphe d'I., donzel de Cugy, ffeu Othon, vend à Nicod de Trey, bourgeois de Payerne, une part de ses bois de Verdières, pour le prix de 350 fl.pp.de Savoie, à 4 batz le fl. 18.I.1557 (DGA 489.- AVEstavayer: Par.XVI 46)  
Ce morcel de bois fut cédé le 18.V.1557 à Rose ffeu François de Glanne, épouse de n.Frantz Rudella, châtelain de Surpierre (id.)
- 1558 Rodolphe, ffeu Othon d'Illens, qui avait déjà vendu 5 poses de bois sises à Verdières à la ville d'Estavayer, lui vend le solde pour 135 fl.de Savoie, 27.II.1558 (DGA 489)
- 1569 C'est très certainement Rodolphe (et non pas son père Otto, *oui!* qui était mort depuis longtemps!) qui vendit le tènement de la Grange des Bois, à Cugy, à Jacob d'Englisberg, vente qui fut laudée le 14.IV.1569 (DGA 511)- AC Dominicaines: N 7)  
~~NB. Il se pourrait naturellement aussi que ce fut Othon qui fit la vente dont la laudation n'intervint que plus tard!~~

- 1532 Prononciation au sujet d'un différend surgi entre Jehan coseigneur d'Estavayer, Jehan ffeu Benoit de Glannaz, seigneur de Cugy, et Loys de Gléresse, seigneur de Rue-yres, d'une part, et Claude d'Illens, donzel, mayor de Cugy, coseigneur de La Molière et de Ménières, Jehan et François d'Illens ses frères, Rodolphe et Jehanne enfants de feu Othton d'Illens leur frère, protecteurs de n.Marguerite de Praroman, d'autre part, au sujet d'une forêt sise en la seigneurie et confins de Cugy, appelée le "Bois de la Chaulx, 5.VII.1532 (AEF: Famille d'Estavayer, parch.)
- 1544 Les nobles Jehan et François de Illens, pour eux et leur frère Claude, enfants de n.Jehan d'Illens, donzels de Cugy, et aussi pour Rod ffeu n.Octhoz ffeu n.Jehan d'Illens. leur neveu, prêtent reconnaissance en faveur de LLEE de Fribourg, pour différents biens, 30.IV.1544 (AEF: Grosse d'Estavayer 93, fo.544)
- 1551 Roz de Illens, ffeu n.Othoz, donzel de Cugy, coseigneur de La Molière et de Ménières, fait savoir que n.Gaspard Chastel, de Morat, pour obtenir le paiement de la dot de feu noble Loyse sa mère, fille de feu n.Jehan d'Illens, soeur dudit feu Othoz, père de Roz, a fait vendre les gages par voie de justice, 16.XI.1551 (AEF: Famille d'Estavayer, parch.)
- 1555 Claude de Illens et Rod de Illens, son neveu, donzels de Cugy, à leur nom et à celui de Jehan de Illens, frère de Claude et d'Otho, ledit Rod demeurant à Lausanne, déclarent qu'ils ont vendu (jadis) à feu ledit Octhoz de I., père de Rod, un cens annuel de 15 florins de Savoie, payable à la S.André apôtre, pour le prix de 300 florins de Savoie, 29.VIII.1555 (AEF: Famille d'Estavayer, parch.)
- 1569 Rodolphe de Illens, donzel de Cugy, prête une reconnaissance en faveur de Jehan Berney, Abbé du couvent d'Hauterive pour divers biens, 3.IX.1569 (AEF: Grosse d'Hauterive V 2, fo.11)
- 1544 Petermann de Vuippens cède à Hans Reif une prétention de 500 florins pp. ooursables au Pays de Vaud, contre les frères Jehan, François, Claude et Rodolphe d'Illens, ffeu Otto d'I., provenant du mariage de Marguerite de Praroman, mère de Petermann de Vuippens et des feres d'Illena, jadis femme dudit Otto d'Illens, 17.III.1544 (AEF: Titre de Vuippens 123)

- 1544 Petermann de Vuippens cède à Hans Reif une prétention de 500 florins pp. coursables au Pays de Vaud, contre les frères Jehan, François et Claude et Rodolphe fils de feu Otto d'I., provenant du mariage de Marguerite de Praroman, mère de Petermann et des frères d'Illens. et épouse d'Otto d'Illens, 17.III.1544 (a.Nativ.) (AEF: Titre de Vuippens 123)

- 1553 Claude, donzel de Cugy, Jean, citoyen de Lausanne, et François d'Illens, frères, ainsi que Claude, Jean et Rodolphe leurs neveux, ffeu Octhe d'Illens, procèdent au partage de leurs biens de Verdières, 18.X.1553 (AVEstavayer: Par.XVI 38 a, 39, 143)
- 1544 Petermann de Vuippens cède à Hans Reif une prétention de 500 florins pp. coursables au Pays de Vaud, contre les frère Jehan, François, Claude et Dodolphe ffeu Otto d'Illens, provenant du mariage de Marguerite de Praroman, mère dudit Petermann de Vuippens et desdits frères d'Illens, et jadis femme dudit Otto 17.III.1544 (AEF: Titre de Vuippens 123)

- 1553 Claude, donzel de Cugy, Jean, citoyen de Lausanne, et François d'Illens, frères, ainsi que Claude, Jean et Rodolphe leurs neveux, ffeu Octhe d'Illens, procèdent au partage de leurs biens de Verdières, 18.X.1553 (AVEstavayer: Par.XVI 38 a, 39, 143)
- 1544 Petermann de Vuippens cède à Hans Reif une prétention de 500 fl. <sup>pp.</sup> coursables au Pays de Vaud, contre les frères Jehan, François, Claude et Rodolphe ffeu Otto d'Illens, provenant du mariage de Marguerite de Praroman, mère de Petermann de Vuippens et des frères d'Illens, et épouse dudit feu Otto d'Illens, 17.III.1544 (a.Nativ) (AEF: Titre de Vuippens 123)

- 1532 Claude d'Illens, mayor de Cugy, coseigneur de Ménières et de La Molière, Jean et François, frères, ainsi que Rodolphe et Jeanne enfants de feu Othon d'Illens, frères des premiers, et de Marguerite de Praroman, ont un différent au sujet du bois de La Chaux, rière Cugy, 5.VII.1532 (AC Dominicaines: N 1.- PZN.- DGN Répert.)- AEF: Famille d'Estavayer, par
- 1537 Jeanne ffeu Octhe d'Illens, donzel de Cugy et coseigneur de La Molière, femme de n. François de Lutry, autrement Mayor, fille de feu n. Pierre, donzel d'Orsonnens et coseigneur de Pont en Ogoz, donne quittance à Rodolphe son frère, à Humbert de Praroman, ainsi qu'à Claude, Jean et François d'Illens, frères, ses oncles, tuteurs et gouverneurs dudit Rodolphe d'Illens, 19.IX.1537 (AEF: Fonds de Praroman.- PZN)

- 1566 Marguerite de Viry, épouse de Claude d'Illens, fait son testament et nomme comme héritiers ses enfants, Jeanne femme de Jacques Chuard, Suzanne et François, 10.VIII.1566 (PAD Cugy 450)
- 1571 Jean et Aymé de Glanne, frères, ffeu Jean, remettent à Jeanne et Suzanne d'Illens, filles de feu Claude, divers cens rière Cugy; en contre-partie, ces deux soeurs remettent aux frères de Glanne toute la Cour de Cugy avec le clos S.Martin; Jeanne était l'épouse de Jacques Chuard, 5.VIII.1571 (DGA 514)
- 1581 Jannaz d'Illens, épouse de Jacques Chuard de Cugy vend à Pierre Sordet, de Cully, le mas de Verdières lui appartenant, 25.II.1581 (AVEstavayer: Par.XVI 144)
- 1594-  
1600 Jacques Chuard, au nom de sa femme Jeanne d'Illens, a un procès contre la femme de Philibert de Praroman, à cause du quart des dîmes de Granges, de 1594 à 1600 (AEF: REB 46, fo.33 ou 38.- PZN)
- 1578 Reconnaissance d'honorable Jacques Chuard, ffeu Claude, agissant au nom de sa femme, Janne, fille de feu n.Claude de Illens, donzel de Cugy, en faveur de Jehan de Glannaz, seigneur de Cugy, et Vesin, coseigneur de Ménières, Aumont et Montet, pour divers biens parvenus par la succession de noble François d'Illens, son frère, 6.IX.1578 (AEF: Brosse d'Estavayer 149, fo.124)
- 1582 Jacques Chuard, de Cugy, et Janna Deyllens, fille de feu noble Claude D. dudit Cugy, sa femme, confessent devoir à n.Théophile Demolin, donzel et bgs.d'Estavayer, 15 florins de rente annuelle rachetable par 300 florins, 16.VII.1582 (AEF: Famille d'Estavayer, parch.)
- 1611 Noble Marguerite Chuar, au nom et comme charge ayant de noble femme Jehannaz D'Illens, relaissée de feu Jacques Chuar, de Cugy, donne quittance à Ulman Heidt, b.f., pour toute prétention que elle pourrait faire valoir (Notation au bas d'un acte du 16.XI.1551) 11.IV.1611 (AEF: Famille d'Estavayer, parch.)

- 1566 Marguerite de Viry, femme de Claude d'Illens, fait son testament et nomme comme héritiers ses enfants, Jeanne épouse de Jacques Chuard, Suzanne et François, 10.VIII.1566 (PAD Cugy 450)
- 1571 Jean et Aymé de Glanne, frères, ffeu Jean remettent à Jeanne d'Illens épouse de Jacques Chuard et à sa soeur Suzanne, filles de Claude, divers cens rière Cugy; en contre-partie, Jeanne et Suzanne remettent aux frères de Glanne toute la cour de Cugy, avec le clos S.Martin, 5.VIII.1571 (DGA 514)

- 1566 François d'Illens et ses soeurs Jeanne épouse de Jacques Chuard et Suzanne sont les héritiers testamentaires de leur mère Marguerite de Viry épouse de Claude d'Illens, 10.VIII.1566 (PAD Cugy 450)
- François, fils de Claude d'Illens, de Cugy, épousa Claudine de Longe Combe qui, devenue veuve épousa en 2es.noces Jean Chuard, de Cugy, s.d. (PAD Cugy 449) v. ci-dessous!
- Après la mort de son père Claude, François d'Illens eut comme tuteur son beau-frère Jacques Chuard, s.d. (DGN Répert.)
- 1578 Noble Claudine de Longecombe, veuve de n.François d'Illens, à présent femme d'hon. Jehan Chuard de Cugy, ffeu Claude, banderet de Cugy, prête reconnaissance en faveur de n.Jehan de Glannaz, seigneur de Cugy, pour divers cens et buens sis rièrre Cugy, 4.IX.1578 (AEF: Grosse d'Estavayer 149, fo.130)
- 1568 Noble François d'Illens, donzel de Cugy, ffeu n.Claude, copatron de la chapelle de Notre-Dame de Cugy, prête reconnaissance en faveur de ladite chapelle, pour 2 poses de terre sises au territoire de Frasses, 10.V.1568 (AEF: Grosse d'Estavayer 144, fo.88)
- 1569 Noble François d'I., ffeu Claude, donzel de Cugy prête reconnaissance en faveur de n.Hans & Cunyectz, conseiller de Fribourg, pour les 2/3, et de François d'Illens (~~donzel~~) pour l'autre tièrs, soit pour des biens reconnus le 30.I.1389 par Pierre de Cléry, de Gruyère, donzel, agissant au nom de son fils Jehan et de Johannète sa femme, biens sis au territoire de Cugy, 5.III.1569 (AEF: Grosse d'Estavayer 145, fo.120 v.)
- 1569 Noble Claudine de Longecombe, jadis femme de feu n.François d'Illens, donzel de Cugy, à présent femme d'honorable Jehan Chuard, de Cugy, ffeu Claude, prête reconnaissance en faveur de Hans Cuentz, conseiller de Fribourg, pour les 2/3, et de François d'Illens ffeu Claude, héritier testamentaire de son frère Petermann d'Illens, pour 1/3; cette reconnaissance et faite pour des biens sis au territoire de Cugy, 28.X.1569 (AEF: Grosse d'Estavayer 145, fo.158)
- + 1569 Selon les 2 actes précédents, on doit conclure que François d'Illens mourut entre le 5.III. et le 28.X. de l'année 1569
- +av.1586 Feue Claudine de Longecombe, femme de feu Jehan Chuard, de Cugy, avait épousé en 1<sup>eres</sup> noces noble François Dellens, en son vivant donzel de Cugy, 26.XI.1586 (AEF: Famille d'Estavayer, parch.)

- 1558 Claude et Jean d'Illens, et Guillaume fils dudit Jean vendent à Claude Juat, agissant comme gouverneur d'Estavayer, leur part à la forêt de Verdières, ainsi que celle de feu François, frère de Claude et de Jean, 11.I.1558 (AVEstavayer: Par.XVI 52 a, 53 a)
- 1589 Guillaume d'Illens, de Lausanne, fils de Jean et de Rose d'Arnex, vivant encore en 1589, épousa Bernardine de Praroman de Lausanne, fille d'Henri et de Claudine de La Molière, veuve en premières noces de n.Pierre de Montricher (Baron d'Estavayer, Généalogie de Praroman)
- 1590 Bernardine de Praroman, épouse de Guillaume d'Illens, acheta la grande dîme de Granges en 1590 (Bron.d'Estavayer, Généalogie de Praroman)
- 1588 Avec son frère Claude, Guillaume prend part à la conjuration d'Isbrand Daux, en 1588; ils s'enfuirent tous deux en France où ils pourraient avoir laissé de la descendance (DHBS IV p.202)

1588 Claude, fils de Jean, de Lausanne, banneret du Bourg, prit part à la conjuration d'Isbrand Daux, en 1588, avec son frère Guillaume; ils s'enfuirent tous deux en France où ils pourraient avoir laissé de la descendance (DHBS IV p.202)

- Jacques d'Illens, fils de ~~François~~ Jean, est la souche de la famille d'Illens de Lausanne qui a donné, sous le régime bernois, des conseillers et des magistrats à la ville (DHBS IV p.202)
- 1593 Jacques d'I., fils de Jean, est banneret de S.Laurent, à Lausanne en 1593 (MVE 82)

1553 Pétermand, fils de Claude, dans la discussion des biens de Claude d'Illens, est colloqué sur le quart des bois de Verdières, pour la créance de feu sa mère Bernarde, 1553 (DGN Répert.)

+av.1569 Petermann d'Illens mourut avant le 28.X.1569, date à laquelle son frère François d'I. reçoit une reconnaissance pour des biens sis au territoire de Cugy, en tant qu'héritier testamentaire de son frère Petermann, 28.X.1569 (AEF: Grosse d'Estavayer 145, fo.158)

- 1569 Reconnaissance de n.François d'Illens, ffeu Claude, donzel de Cugy pour des biens sis au territoire de Cugy, anciennement reconnu par Pierre de Cléry, le 30.E.1389, donzel de Gruyère, agissant au nom de son fils Jehan de Cléry et de Jehannète sa femme, reconnaissance faite en faveur de noble (!) Hans Cuentz, conseiller de Fribourg, pour les 2/3, et de François d'Illens, pour le 3e. tiers, 5.III.1569 (AEF: Grosse d'Estavayer 145, fo.120 v.)
- 1569 Reconnaissacne de noble Claudine de Longecombe, jadis relaissée de n.François d'Illens, donzel de Cugy, à présent femme de honorable Jehan Chuard, de Cugy, ffeu Claude, en faveur de Hans Cuentz, conseiller de Fribourg, pour les 2/3, et de François d'Illens, ffeu Claude, héritier testamentaire de son frère Petermann d'Illens, pour 1/3; cette reconnaissance est faite pour divers biens sis au territoire de Cugy, 28.X.1569 (AEF: Reosse d'Estavayer 145, fo.158)

1567 Annette, fille de Rodolphe d'Illens, épousa en 1567 Claude Pochon (de Cugy?) (PAD Cugy 450)

1568 Bernardine d'Illens, fille de Rodolphe, épousa en 1568  
Guillaume Bonamys, de Ménières (PAD Cugy 450)

- 1588 Claude Bergier, de Villarvolland, au nom de son épouse Andrée fille de feu Rodolphe d'Illens, vend à la ville d'Estavayer un morcel de bois et de terre sis à Verdières, pour le prix de 1600 florins, 24.V.1588 (AVEstavayer: Par.XVI 124.- DGA 529)
- c1597 Andrée d'Illens vivait encore en 1597 (DGN Répert.)